



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2022
2. 8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :
 - 1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
 - 2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;
 - 6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;
 - 7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
 - 9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
 - 11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0- Rapporteur : Monsieur Max Hahn
- 8081 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn

- De 10h00 à 10h30 - Échange de vues avec des représentants de l'Administration des douanes et accises

- À partir de 10h30 - Échange de vues avec des représentants de l'Administration des contributions directes
3. 8071 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2021)
- Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Schaaf
- Adoption d'un projet de prise de position

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Michel Wolter, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes

M. Luc Hoffmann, M. Yves Wagner, de l'Administration des contributions directes

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des douanes et accises
Mme Fabienne Gandini, de l'Administration des douanes et accises

M. Pitt Sietzen, du groupe parlementaire DP

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2022**

Le projet de procès-verbal est approuvé.

2. **8080 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023 et modifiant :**

1° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;

2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;

3° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;

4° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;

5° la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière ;

6° la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

7° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;

8° la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;

9° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;

10° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;

11° la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0

8081 **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2022-2026**

Avant d'entamer l'échange avec les administrations fiscales, la Commission décide, comme chaque année, de demander à la Cour des comptes de rédiger un avis sur les projets de loi 8080 et 8081. Un courrier dans ce sens sera envoyé à la Cour des comptes.

*

Échange de vues avec des représentants de l'Administration des Douanes et Accises

Le Directeur de l'Administration des Douanes et Accises (ADA) présente l'évolution des principales recettes de son administration telle qu'elle est explicitée dans la note et les tableaux repris en annexe. Il apporte les explications supplémentaires suivantes :

- La baisse des ventes de diesel en 2022 par rapport à 2021 est en lien avec le remplacement progressif des véhicules particuliers à diesel par des véhicules à essence, hybrides ou électriques, et avec la disparition du différentiel de prix en faveur du Luxembourg par rapport aux pays voisins (le litre de diesel (ou d'essence) coûte actuellement environ 40-50 cents de moins en France (chez TotalEnergies) qu'au Luxembourg).
- Les recettes provenant des ventes de tabacs manufacturés et d'alcool compensent en partie les moins-values survenues au niveau des ventes de carburant et contribuent à une plus-value globale des recettes de l'ADA de l'ordre de +43 millions d'euros fin septembre 2022 par rapport à septembre 2021. Malgré cela, les recettes globales de l'ADA n'atteindront pas le budget 2022 voté de peu. Au moment de l'élaboration du budget 2022, il était évidemment totalement imprévisible que les pays voisins prendraient des mesures aussi fortes concernant le prix de leurs carburants.
- Pour 2023, l'ADA prévoit un niveau de ventes de litres d'essence identique à celui de 2022 (soit 450 millions de litres), et une tendance baissière pour les années suivantes. En ce qui concerne le diesel, il est estimé que les ventes pour 2023, abstraction faite de toute mesure fiscale des pays voisins, passeront à 1,6 milliard de litres (contre 1,5 milliard de litres estimés pour 2022), pour ensuite décroître fortement à partir de 2024. Les 2.050 millions de litres de carburants prévus pour 2023 ne comprennent pas les 750 millions de litres de kérosène, ce dernier n'étant pas soumis à l'impôt.
- Les causes des plus-values exceptionnelles de recettes générées par les ventes de tabac en 2022 sont peu connues. Pour cette raison, les estimations des recettes des prochaines années en lien avec le tabac restent prudentes (4,6 tonnes pour 2023 contre 4,95 tonnes en 2022).
- Les ventes d'alcool atteindront probablement 66.500 hl d'alcool pur en 2022 et ce niveau sera haussé de 1.000 hectolitres par an dans les prévisions pour les années suivantes (à fiscalité constante).
- Pour 2023, les recettes prélevées par le biais des vignettes auto sont estimées au niveau de 2022, mais sont revues à la baisse à partir de l'année 2024 (- 1 million d'euros par an).

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- M. André Bauler manifeste son étonnement face à l'augmentation des ventes de tabac et d'alcool parallèlement à la baisse des ventes de carburant, alors qu'il a toujours été

question d'une corrélation entre les achats de ces produits dans le cadre du tourisme à la pompe.

M. Gilles Roth note que les taxes (hors TVA) prélevées sur le tabac rapporteront environ 800 millions d'euros en 2022 auxquels s'ajouteront encore quelque 220 millions d'euros de recettes TVA. Il souhaite savoir qui sont les acheteurs de ces quantités énormes de tabac qui ne sont manifestement pas toutes consommées à l'échelle nationale.

Le Directeur de l'ADA indique que d'autres Etats membres ainsi que le Royaume-Uni ont fortement augmenté le prix du tabac au cours des dernières années, poussant ainsi les consommateurs à s'approvisionner à l'étranger. Environ 88-92% des ventes sont ainsi consommées à l'étranger. Un nombre important de particuliers achète du tabac au Luxembourg. Le transport de grandes quantités de tabac au-delà des frontières (équivalant à un import dans le cas du Royaume-Uni) doit être déclaré et ce tabac sera imposé dans le pays destinataire (sur base de factures en bonne et due forme). Le Luxembourg ne peut cependant ni limiter les quantités vendues par acheteur, ni contrôler la destination du tabac acheté sur son territoire (hors cas d'émission d'une facture). Ce sont les douanes des pays voisins qui se chargent du contrôle des quantités importées sur leur territoire.

L'ADA est en contact étroit avec les autorités françaises et anglaises pour lutter ensemble contre d'éventuels abus en la matière.

- M. Roth demande à connaître le déchet fiscal subi par le Luxembourg suite aux remises accordées sur le prix des carburants d'abord par l'Allemagne, puis par la France.

Le Directeur de l'ADA indique tout d'abord que le rabais de 7,5 centimes d'euro (6,4 cents d'accises + 1,1 cent de TVA) accordé par l'Etat luxembourgeois sur le litre de carburant vendu entre début juin et fin août 2022 représente, à quantités vendues constantes, une moins-value d'accises de l'ordre de 60 millions d'euros (soit 20 millions d'euros par mois) (hors mesures mazout). Au Luxembourg, le rabais en question a cessé d'être appliqué au 1^{er} septembre 2022, alors qu'au même moment la France a introduit un rabais semblable beaucoup plus important (le litre de diesel coûte ainsi 40 à 50 cents de moins qu'au Luxembourg).

Au vu de son coût non-négligeable, M. Roth s'interroge quant à la raison de l'introduction et de la reconduction d'un mois du rabais sur les carburants au Luxembourg. Les membres de la Commission lui rappellent que ce rabais a également été demandé par les membres de son parti politique qui l'ont même jugé trop peu élevé.

Le Directeur de l'ADA signale que le rabais pratiqué en Allemagne au même moment que celui au Luxembourg s'élevait à 35 centimes d'euro le litre et que donc, malgré le rabais luxembourgeois, il a conduit à une baisse des ventes vers l'Allemagne.

L'application du rabais en Allemagne a ainsi entraîné une baisse des ventes d'environ 2,5 à 3,5 millions de litres de diesel et de 1 à 1,5 millions de litres d'essence par semaine. Depuis septembre, le niveau des prix des carburants en France fait que les ventes au Luxembourg n'ont pas récupéré depuis lors.

M. Dan Kersch considère que la baisse des quantités de diesel vendues contribue à permettre au Luxembourg d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de CO2 au niveau national et international. Il serait dès lors intéressant de savoir si la baisse des recettes liée au recul des ventes est inférieure ou supérieure aux dépenses qu'il aurait fallu engager pour l'atteinte de la même proportion de ces objectifs d'une autre manière (c'est-à-dire en l'absence d'une baisse des ventes).

Les membres de la Commission décident de poser cette question au ministère des Finances.

- M. Max Hahn rappelle que l'un des objectifs de l'introduction de la taxe CO2 a été la réduction du tourisme à la pompe. Déjà avant cette introduction, il était constaté que de moins en moins de camionneurs détournaient leur trajectoire pour s'approvisionner en gasoil professionnel au Luxembourg (en raison des remboursements qui leur sont accordés en Belgique et en France sur leurs achats de gasoil) et cette diminution s'est encore accentuée avec la mise en place de la taxe CO2. M. Hahn souhaite savoir sur quelle hypothèse est basée l'estimation des recettes de cette taxe pour les prochaines années, vu les incertitudes liées aux élections en 2023 et à d'éventuels changements politiques en la matière.

Le Directeur de l'ADA explique que l'évolution des recettes de la taxe CO2 est estimée à politique constante.

- M. François Benoy estime que l'augmentation drastique du prix des différentes énergies minimise finalement le rôle de la taxe CO2 dans la baisse des ventes de carburants. Selon lui, il serait intéressant de demander à la cellule scientifique d'élaborer une étude portant sur l'impact de la taxe CO2 non seulement sur le plan financier, mais également à d'autres niveaux.

Les membres de la Commission rappellent que tout Député est libre de demander l'élaboration d'une recherche auprès de la cellule scientifique.

- M. Benoy signale ensuite que la comparaison des chiffres de l'année 2022 avec ceux de 2021 est très difficile, puisqu'elle ne permet pas de tenir compte de tous les événements et changements qui ont influencé les chiffres de 2022.

Echange de vues avec des représentants de l'Administration des contributions directes

Avant de procéder à la présentation des chiffres de l'Administration des contributions directes (ACD), sa Directrice constate que l'ACD a consacré beaucoup d'efforts à répondre à l'ensemble des demandes très nombreuses de calculs, de simulations et de données émanant des membres de la Chambre des Députés au cours des derniers mois. Elle regrette partant que la qualité de ces informations soit critiquée depuis quelques jours.

Tout en reconnaissant la complexité que représente l'élaboration de statistiques et en rappelant l'importance du choix des hypothèses de départ sur lesquelles elles reposent, elle revient sur les chiffres fournis au sujet des effets de l'augmentation des taux du barème de l'impôt sur le revenu. Elle précise que la seule hausse du taux marginal maximal n'a que peu d'impact sur les recettes de cet impôt (le passage du taux de 42% à 45% rapporterait une plus-value de 50 millions d'euros). Le montant de 500 millions d'euros avancé par certains depuis quelques jours représente des plus-values de recettes susceptibles d'être collectées en cas d'un ajustement complet du barème, notamment en faisant intervenir les taux les plus élevés sur des revenus inférieurs à ceux auxquels ils s'appliquent à l'heure actuelle et en faisant passer le taux maximal à 50%. Une simulation d'un tel barème figurait d'ailleurs parmi les documents fournis par l'ACD dans le cadre du débat d'orientation sur la fiscalité.

La Directrice apporte ensuite les commentaires suivants aux tableaux et graphiques distribués aux membres de la Commission et repris en annexe.

Exécution 2021 et prévisions budgétaires 2022-2026 (page 4)

Les prévisions 2022, basées sur l'exécution à la fin septembre 2022, présentent des plus-values par rapport au budget voté 2022 de quelque +500 millions d'euros et de +30 millions d'euros pour les recettes pour ordre (impôt commercial communal (ICC)). Ces plus-values proviennent notamment des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette (+200 millions d'euros), de l'impôt retenu sur les revenus de capitaux (+150 millions d'euros) et de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) (+120 millions d'euros). Malgré l'introduction du crédit d'impôt énergie, il est estimé que les recettes de l'impôt retenu sur les traitements et salaires dépasseront le budget voté 2022 de +30 millions d'euros en 2022. Des moins-values, peu importantes, sont constatées au niveau des recettes de la retenue libératoire sur les intérêts et du prélèvement sur le produit des jeux de casino.

Pour l'année 2023, il est estimé, en raison des nombreuses incertitudes au niveau international risquant d'impacter l'évolution de cet impôt, que les recettes de l'IRC seront en léger recul par rapport aux prévisions 2022 (l'estimation reste toute de même au-dessus du budget voté 2022). Pour les années suivantes, les recettes de l'IRC devraient se situer autour de 2 milliards d'euros.

Alors que les recettes 2022 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette dépassent celles prévues dans le budget voté 2022, cette augmentation est surtout due à une hausse du nombre de dossiers traités (et non au rattrapage d'anciens soldes comme c'était le cas en 2021).

Pour les années 2023 à 2026, les recettes provenant de l'impôt retenu sur les traitements et salaires atteignent des montants impressionnants, cette croissance ayant été estimée en fonction de la croissance de la masse salariale établie par le STATEC. Il est rappelé qu'en l'absence du crédit d'impôt énergie, les recettes 2022 seraient de 330 millions d'euros plus élevées.

Les recettes découlant de l'impôt retenu sur les revenus de capitaux ont subi une évolution positive en 2022. Comme il s'agit d'un impôt volatile, son évolution au cours des prochaines années a été estimée avec prudence.

Le prélèvement immobilier (point 1.8 dans le tableau) (FIS-Steier) rapporte des recettes atteignant les 4 millions d'euros par an. Très peu de contribuables sont soumis à ce prélèvement.

La légère progression appliquée aux recettes de la retenue libératoire sur les intérêts pour les prochaines années est essentiellement en lien avec la hausse des taux d'intérêts.

Depuis les différentes fermetures du casino au cours des deux dernières années, les recettes du prélèvement sur le produit des jeux de casino sont en baisse. Par conséquent, il est tablé sur une croissance modérée des recettes pour la période 2023-2026.

Répartition des recettes en % des différents types d'impôts (projet de budget 2022) (page 5)

Selon les estimations pour l'année 2023, la part de l'IRC dans les recettes encaissées par l'ACD passera de 19,6% (budget voté 2022) à 17,7%.

A contrario, le poids des recettes provenant de l'imposition des personnes physiques augmente. En 2020, les recettes de l'imposition des personnes physiques (impôt retenu sur les traitements et salaires (RTS) et impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) fixé

par voie d'assiette cumulés) représentaient 57,6% des recettes totales estimées, en 2021 59,6%, en 2022 60,3% et 62,3% en 2023 (52,8+9,5) (hors impôt de solidarité).

Depuis 2013, la proportion des recettes provenant de l'imposition des personnes physiques (RTS, IRPP, IS) par rapport aux recettes payées par les personnes morales (IRC, IF, IS) est plus ou moins similaire. En 2014, ces recettes représentaient 68,04% des recettes effectives, en 2022 69%.

Graphique 4 : Evolution des recettes de l'impôt retenu sur les traitements et salaires (page 7)

Comme déjà expliqué auparavant, il est estimé que les recettes de l'impôt retenu sur les traitements et salaires dépasseront le budget voté 2022 de +30 millions d'euros en 2022, et ce malgré l'introduction du crédit d'impôt énergie (CIE).

Entre le 7 avril 2022 et aujourd'hui, le CIE a coûté environ 120 millions d'euros. Initialement, son coût avait été estimé à 55 millions d'euros par mois, mais il apparaît qu'un certain nombre d'employeurs n'ont soit pas encore appliqué le CIE dans les calculs des salaires soit procèdent à des décomptes de RTS trimestriels. Selon l'ACD, le déchet initialement prévu sera atteint en fin d'année.

Impôt sur le revenu des collectivités (IRC) (page 9)

La part des avances par rapport aux soldes dans les recettes de l'IRC augmente. Cette évolution est en lien avec l'introduction de l'imposition électronique obligatoire en 2017 qui a pour conséquence une meilleure adaptation des avances à la situation réelle et actuelle des contribuables.

Des remboursements d'IRC importants portant sur les années passées ont dû être effectués par l'ACD en 2022.

Graphique 8 : Répartition sectorielle de l'IRC (page 11)

Dans le tableau présentant les recettes de l'IRC par secteur arrêtées au 09/2022, le secteur « divers » se range en deuxième position derrière le secteur des activités financières et d'assurance, alors qu'il apparaît à la cinquième position au même moment de l'année 2021 (et de l'année 2020). Cette circonstance est essentiellement due au paiement d'avances importantes d'un contribuable de cette rubrique « divers ».

Graphique 9 : Répartition de l'IRC à l'intérieur du secteur financier (page 12)

Le tableau reprenant les recettes par activité du secteur financier fait état d'une baisse des recettes provenant des banques au 31 septembre 2022 (par rapport aux années précédentes) ; cette baisse est surtout en lien avec des remboursements d'IRC aux acteurs de ce secteur. D'ailleurs, les recettes reprises dans le tableau en question représentent les recettes par année budgétaire et non celles par année d'imposition qui restent stables d'une année à l'autre pour tous les secteurs.

Point 5. Evolution des soldes d'impôts restant dus de 09/2020 à 09/2022 (page 36)

Vu le nombre élevé de déclarations d'impôts soumises à l'ACD, avec beaucoup de retard, en fin d'année, la loi budgétaire décale le délai de remise de déclaration au 31 décembre de l'année budgétaire suivant l'année d'imposition.

Point 7. Etat des impositions des bureaux d'impositions des personnes physiques respectivement des personnes morales au 09/21 (pages 40-41)

Au 30 septembre 2022, il a été procédé, en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, à 45,7% des impositions de l'année 2021, à 86,1% de celles de l'année 2020 et à 94,9% de celles de l'année 2019. Par rapport aux années précédentes, ces chiffres s'améliorent malgré l'augmentation substantielle du nombre de dossiers à imposer par l'ACD.

Echange de vues :

- En réponse à une question de M. Bauler concernant le rôle de la dynamique du marché du travail (en plus de l'inflation, de l'indexation des salaires et de la progressivité du barème de l'impôt) dans l'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur les traitements et salaires (RTS), la Directrice de l'ACD explique que la comparaison des recettes RTS de janvier 2022 à septembre 2022 avec celles de la période équivalente de 2021 montre une différence d'environ +500 millions d'euros. L'analyse de ce chiffre par l'ACD a révélé que les deux tranches indiciaires intervenues, l'une en 2021, l'autre en 2022, ont contribué pour 310 à 350 millions d'euros à ce montant, le solde étant en lien avec la croissance de l'économie. Certains contribuables ont payé davantage de RTS, d'autres ont versé davantage de primes et donc plus de RTS ; un contribuable a procédé à un double versement en janvier 2022 (décalage de ses paiements ; 60 millions d'euros au total).
- M. Bauler donne à remarquer qu'une modification du barème dans le sens d'une application d'un taux plus élevé à partir de tranches de salaires moins élevées qu'actuellement engendrerait une croissance encore plus grande des recettes de l'imposition des personnes physiques.

Selon M. Kersch, cela ne serait pas le cas si les tranches de salaires les moins élevées étaient davantage exemptées de l'impôt. Il prône pour une réforme fiscale visant une fiscalité plus juste.

- Suite à une intervention de M. Kersch, la Directrice de l'ACD précise que l'ACD prévoit que les recettes RTS atteindront 5,27 milliards d'euros fin décembre 2022. En l'absence du crédit d'impôt énergie (CIE), 330 millions d'euros supplémentaires auraient probablement été encaissés à ce titre (soit un total de 5,6 milliards d'euros). Partant de cette base, la différence entre les 5,6 milliards d'euros probablement atteints en 2022 sans CIE et les 6,1 milliards d'euros prévus en 2023 s'amenuise, même si le montant prévu pour 2023 contient toujours des tranches de crédit d'impôt énergie. Cette analyse permet de relativiser le taux de croissance entre les recettes estimées de 2022 et de 2023 sur base de l'intervention du CIE, le taux réel correspondant finalement à celui de la croissance de la masse salariale (avec taux d'élasticité) calculé par le STATEC.
- M. Yves Cruchten fait allusion à une discussion menée le jour précédent en séance plénière et portant sur une automatisation éventuelle de l'octroi du crédit monoparental.

La Directrice de l'ACD confirme le fonctionnement particulier du crédit monoparental par rapport aux autres crédits d'impôt. Cette particularité est liée aux conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier, à savoir : être contribuable de la classe 1A et ayant au moins un enfant à charge. L'ACD ne dispose pas de cette information au préalable. De plus, le crédit monoparental diminue à partir du moment où le contribuable monoparental perçoit une pension alimentaire de la part de l'ex-conjoint. L'ACD et le patron d'un contribuable monoparental ignorent en général les détails de cette pension alimentaire. C'est pour ces

raisons que les contribuables monoparentaux doivent eux-mêmes faire la demande du crédit d'impôt auprès de l'ACD ; ce dernier est alors accordé soit en relation avec la déclaration d'impôts, soit par le biais de son inscription sur la fiche de retenue d'impôt (après accord de la part de l'ACD). Une automatisation du crédit d'impôt monoparental semble irréalisable au vu de l'ensemble des facteurs intervenant dans son application. Une semi-automatisation exigerait que l'ACD contacte l'ensemble des personnes éventuellement monoparentales ayant au moins un enfant, tâche à charge administrative élevée (car concernant environ 50.000 personnes) et difficilement concevable pour les non-résidents.

- En réponse à une question de M. Roth, la Directrice de l'ACD rappelle que l'impact d'une tranche indiciaire sur les recettes RTS et sur l'impôt de solidarité (hors autres effets) représente une plus-value d'environ 250 à 280 millions d'euros par an.
- Au vu des recettes plutôt peu élevées du prélèvement immobilier (FIS-Steier), M. Roth souhaite savoir quelles sont les structures utilisées pour contourner ce prélèvement.

Rappelant ensuite que le régime des « stock options » a été aboli pour que la totalité des revenus d'une personne physique soit imposée selon le barème de l'impôt, il demande s'il existe des structures permettant de compenser la disparition des avantages des « stock options ». Il se déclare fortement étonné des statistiques élaborées par le CES et selon lesquelles seules 300 personnes déclareraient un montant imposable dépassant un million d'euros au Luxembourg. De telles personnes paieraient 400.000 euros d'impôts par an et disposeraient d'un revenu de 600.000 euros par an, soit de 50.000 euros nets par mois (soit environ 1.500 euros par jour). Or, ce montant ne semble pas suffisant au vu du train de vie que mène un certain nombre de personnes (il cite pour exemple le remplissage d'un réservoir d'un bateau à moteur).

La Directrice de l'ACD précise tout d'abord que les statistiques de l'ACD et du CES sont complètes et correctes, mais qu'elles ne tiennent pas compte des revenus extraordinaires (ou de plus-values) des contribuables. Elle ajoute ensuite ne pas avoir connaissance d'un recours systématique à des structures de remplacement des « stock options » (ou « warrants »). L'ACD a remarqué quelques cas de structurations visant à atteindre les mêmes objectifs que ceux qui existaient du temps du régime des « warrants », mais ces exemples sont rares et considérés comme illégaux par l'ACD. Il est très probable qu'ils donnent lieu à des contentieux.

M. Roth est d'avis que le législateur devrait intervenir en amont en apportant davantage de précisions à la législation avant que des contentieux n'apparaissent. M. Kersch partage ce point de vue, mais donne à remarquer qu'à ce stade l'ACD estime que la loi est claire.

Quant au prélèvement immobilier, la Directrice de l'ACD explique que l'ACD n'a pas mené de recherches pour détecter comment des FIS se sont restructurés pour échapper à son paiement. Elle suppose qu'il a été recouru à des SOPARFIs.

- Suite à une intervention de M. Fernand Kartheiser, la Directrice de l'ACD souligne que l'extension au 31 décembre du délai pour le dépôt des déclarations d'impôt ne s'applique qu'à partir de l'année 2023 (portant sur l'année d'imposition 2022). Les délais valables en 2022 sont donc à respecter malgré ce changement. Les programmes informatiques de l'ACD génèrent des rappels en partie automatiques relatifs au respect de ces délais.

3. 8071 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2021)

Les membres de la Commission adoptent à l'unanimité le projet de prise de position qui leur a été communiqué par email le 13 octobre 2022.

Luxembourg, le 17 novembre 2022

Annexes :

- Note concernant l'évolution des principales recettes de l'ADA en 2022
- Données de l'ACD

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Luxembourg, le 12 octobre 2022

Chambre des députés
Commission des Finances et du Budget

**Note concernant l'évolution des principales recettes
de l'Administration des douanes et accises en 2022**

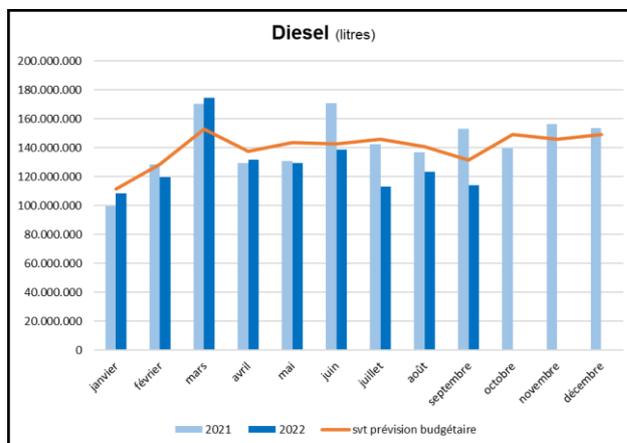
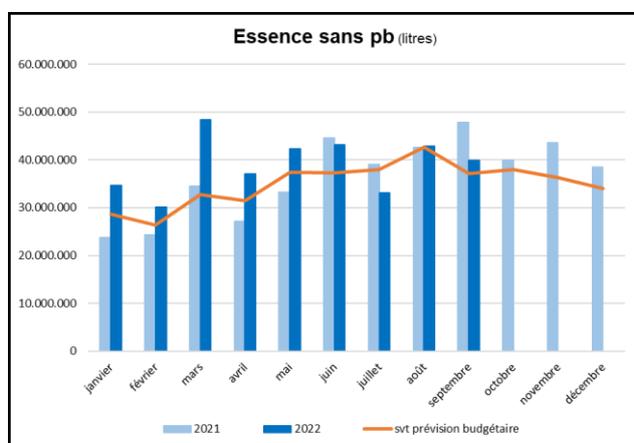
Huiles minérales

- Par rapport au Budget voté jusqu'à la fin du mois de septembre, l'ADA constate:
 - pour l'essence, un excédent de litres de ~ 13% avec un surplus de recette de ~21 mio. euros et
 - pour le gasoil, une baisse de litres de ~ -7% avec un déficit respectif de ~ -34 mio. euros.
- Par rapport à 2021, les quantités d'essence mises en consommation ont augmenté de ~11% et celles de gasoil ont par contre diminué de ~ -9%.

Ci-après, les tableaux récapitulatifs reprenant les quantités et les recettes de l'année 2021 par rapport à l'année 2022 pour la même période de janvier jusqu'à septembre:

Essence	2021	2022	Différence	%
Quantités	317.044.093 l	351.440.271 l	34.396.178 l	10,85%
Recettes	163.209.311 €	173.312.594 €	10.103.283 €	6,19%

Gasoil	2021	2022	Différence	%
Quantités	1.262.566.574 l	1.152.595.424 l	-109.971.150 l	-8,71%
Recettes	508.569.246 €	443.163.593 €	-65.405.653 €	-12,86%



- Les recettes des accises sur le gasoil subissent l'effet négatif des quantités vendues suite à l'introduction de la taxe CO₂, qui frappe également le diesel professionnel. Cependant, les ventes aux particuliers ne sont pas touchées dans la même mesure par l'introduction de la taxe

CO2, alors qu'en Belgique et en France, un remboursement partiel des accises sur le diesel professionnel est accordé.

- A ce sujet il y a lieu de remarquer que le déficit des recettes dû aux pertes de volumes importantes par rapport à l'année 2019 tant pour l'essence que pour le gasoil n'est pour le moment que partiellement compensé financièrement par l'introduction de la taxe CO2.
- Afin de vous présenter une analyse complète, veuillez trouver ci-après un comparatif des quantités et recettes des années 2019, 2021 et 2022:

		Quantités et Recettes fin septembre					
		2019		2021		2022	
E S S E N C E	Quantités	364,07 mio l	317,04 mio l	351,40 mio l			
	Recettes	170,25 mio €	163,2 mio €	173,31 mio €			
	Différence 2021 vs 2019	-47,03 mio l	-12,92%	34,36 mio l	10,84%		
	Différence 2022 vs 2019	-7,05 mio €	-4,14%	10,11 mio €	6,19%		
		-12,67 mio l		-3,48%			
		3,06 mio €		1,80%			
		2019		2021		2022	
G A S O I L	Quantités	1.613,76 mio l	1.262,56 mio l	1.152,5 mio l			
	Recettes	557,05 mio €	508,56 mio €	443,16 mio €			
	Différence 2021 vs 2019	-351,2 mio l	-21,76%	-110,06 mio l	-8,72%		
	Différence 2022 vs 2019	-48,49 mio €	-8,70%	-65,4 mio €	-12,86%		
		-461,26 mio l		-28,58%			
		-113,89 mio €		-20,45%			

- Compte tenu des mesures fiscales prises par nos voisins pour les carburants, pour rappel :

FR : depuis le 1^{er} avril jusqu'au 31 août : une remise de 18 cts/L,

- du 1^{er} septembre à fin octobre : une remise de 30 cts/L (s'y ajoute la remise de TotalEnergies de 20 cts/L),
- du 1^{er} novembre au 31 décembre : une remise de 10 cts/L (+ la remise de TotalEnergies de 10 cts/L)

DE : les droits d'accises sur les carburants ramenés aux seuils minimaux européens du 1^{er} juin au 31 août

BE : depuis le 19 mars et jusqu'au 31 décembre, une remise de 17,5 cts/L de carburant

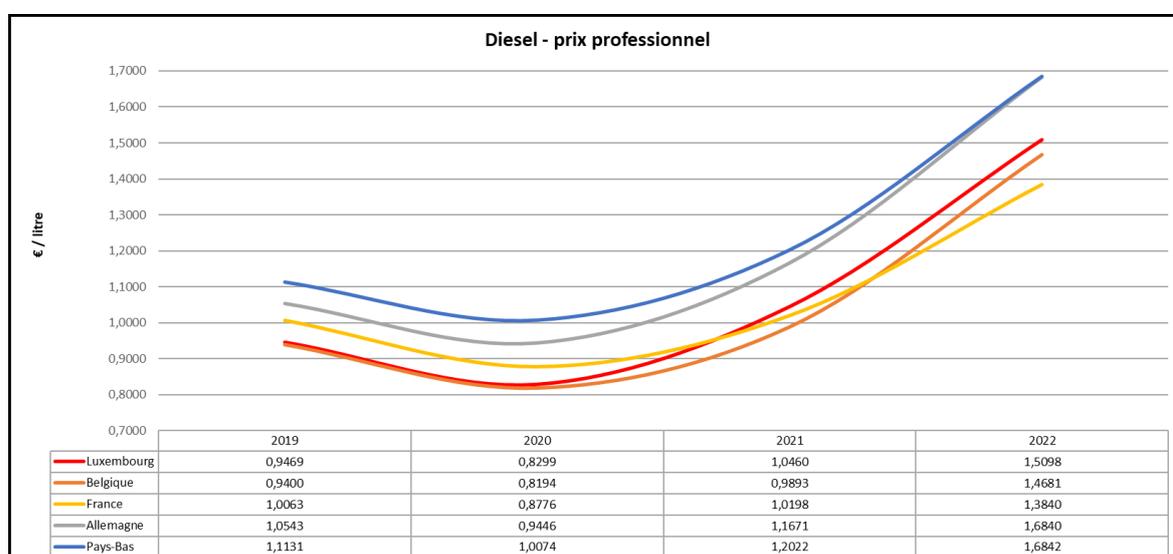
Seule la mesure fiscale allemande a eu un impact négatif sur les ventes d'essence aux mois de juillet et août 2022. Depuis lors, l'impact négatif demeure en raison des mesures françaises mises en place. Toutefois, cette régression est largement compensée par les quantités vendues lors des premiers six mois de l'année. Ainsi, les ventes dépassent les prévisions budgétaires 2022 d'environ 13% à la fin du mois de septembre (+21 mio. euros).

Pour la même période, les quantités vendues de diesel subissent un effet négatif d'environ 6% par rapport aux prévisions 2022 (-35 mio. euros). D'un côté dû à l'introduction de la taxe CO2 qui rend le diesel professionnel moins attractif par rapport à la France et à la Belgique, une régression des ventes de diesel s'explique aussi par l'achat des particuliers de véhicules roulant à l'essence, de véhicules hybrides ou électriques.

- Abstraction faite de toute mesure fiscale des pays voisins ayant comme objet une subvention des prix des carburants, les prévisions de l'ADA se présentent comme suit :

	2023	2024	2025	2026
Essence sans pb (litres)	450 000 000	440 000 000	430 000 000	420 000 000
<i>Recettes sans tva (€)</i>	243 969 570 €	238 548 024 €	233 126 478 €	227 704 932 €
<i>dont taxe CO2</i>	42 777 000 €	41 826 400 €	40 875 800 €	39 925 200 €
Diesel (litres)	1 600 000 000	1 510 000 000	1 410 000 000	1 350 000 000
<i>Recettes sans tva (€)</i>	687 264 000 €	648 605 400 €	605 651 400 €	579 879 000 €
<i>dont taxe CO2</i>	175 264 000 €	165 405 400 €	154 451 400 €	147 879 000 €
Total carburant (litres)	2 050 000 000	1 950 000 000	1 840 000 000	1 770 000 000

- Par rapport aux pays avoisinant, le prix du diesel professionnel au Luxembourg dépasse celui en France et en Belgique :



Tabacs manufacturés

Par rapport au budget et jusqu'à la fin septembre, on constate un surplus des quantités de cigarettes mises en consommation de ~14% avec un excédent de recette de 49 millions euros et pour le tabac à fumer un surplus de ~18% avec un boni de 34 millions euros.

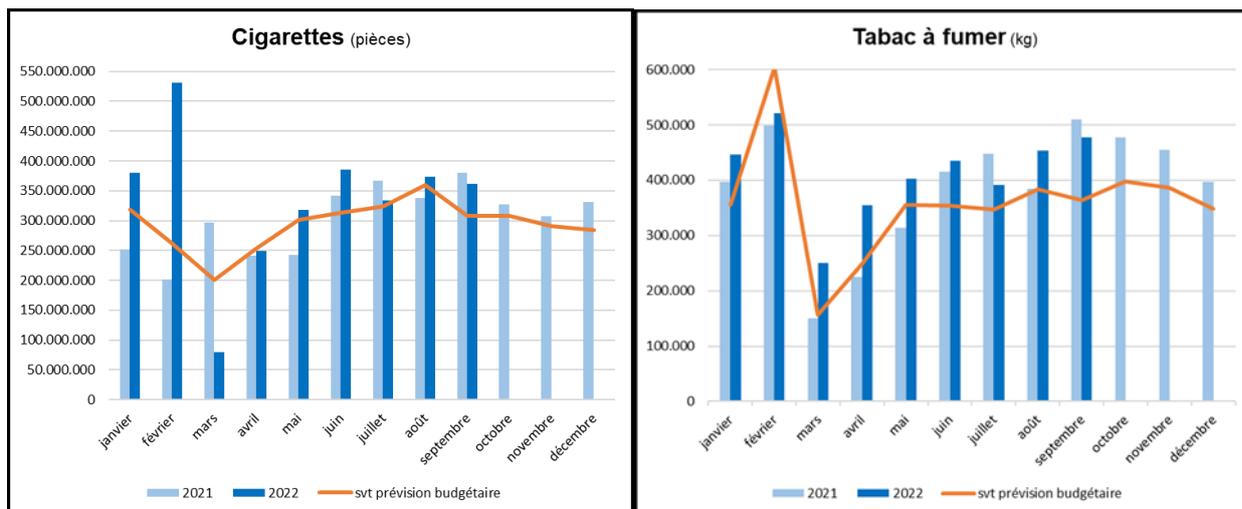
Par rapport à 2021, les quantités de cigarettes ont augmenté de ~13% et celles du tabac de ~12%.

Au vue de ces chiffres, les objectifs du budget pour les cigarettes et les tabacs à fumer seront dépassés et l'ADA prévoit également une légère croissance pour les années à venir.

Ci-après, les tableaux récapitulatifs reprenant les quantités et les recettes de l'année 2021 versus l'année 2022 pour la même période (janvier jusqu'à septembre):

Cigarettes	2021	2022	Différence	%
Quantités	2.661.839.675 pcs	3.014.063.372 pcs	352.223.697 pcs	13,23%
Recettes	347.788.518 €	403.247.838 €	55.459.320 €	15,95%

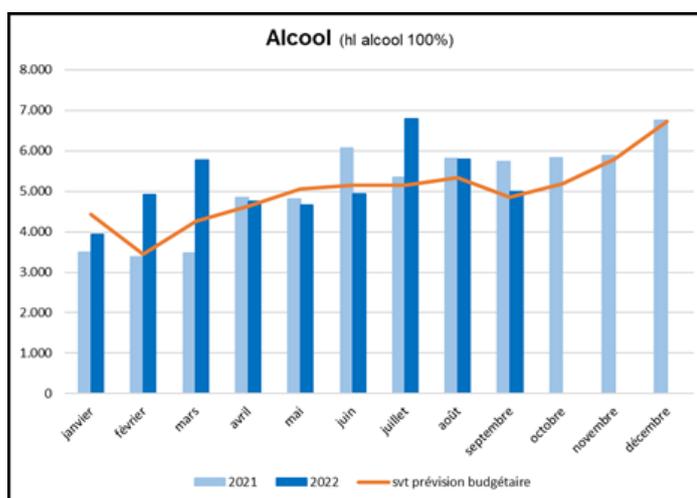
Tabacs à fumer	2021	2022	Différence	%
Quantités	3.342.865 kg	3.732.449 kg	389.584 kg	11,65%
Recettes	196.886.028 €	226.805.594 €	29.919.566 €	15,20%



- L'ADA estime les quantités de cigarettes vendues à la fin de l'année 2022 à 4 milliards de pièces et celles des tabacs à fumer à 4.950 tonnes.
- Pour l'année 2022, les recettes hors TVA résultant des ventes de tabacs manufacturés sont estimées à environ 800 mio. euros et dépassent actuellement de 104 mio. euros par rapport à ce qui a été prévu dans le Budget voté.
- La recette TVA (perçue à la source par l'ADA pour le compte de l'AED) concernant la mise en consommation de tabacs manufacturés pour toute l'année est estimée à ~220 mio. euros.

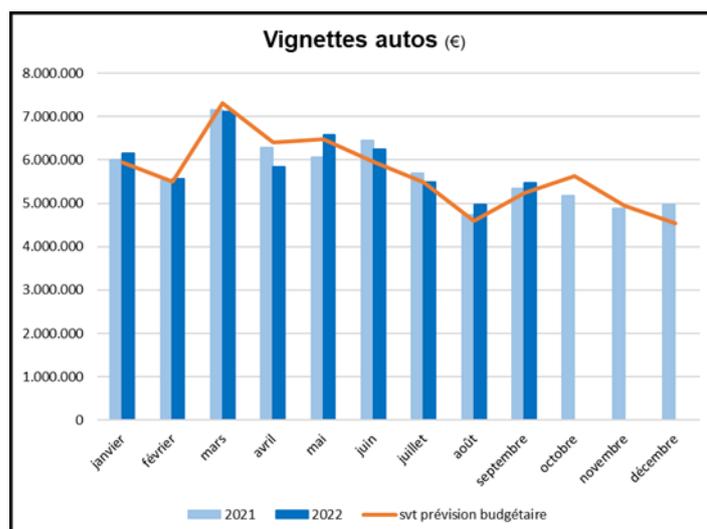
Alcool

- Les recettes d'accises sur les boissons alcooliques se chiffreront à la fin de l'année 2022 à 69 mio. euros.
A noter qu'une partie de ces recettes, plus précisément celles provenant de la partie dénommée taxe de consommation sur l'alcool, sont versées au Fonds de dotation globale des communes. Cette part se chiffre à 78,57% des 69 mio. euros perçus.



Taxe sur les véhicules

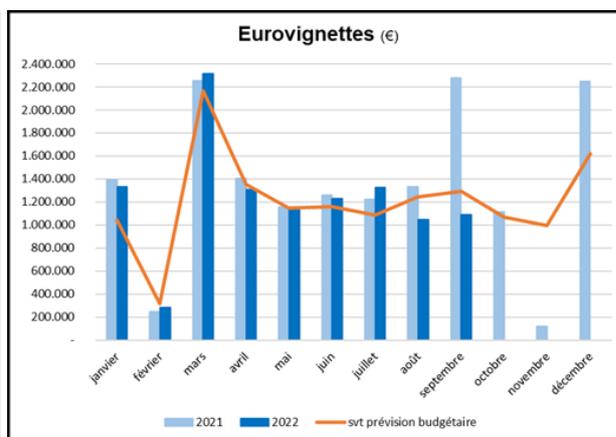
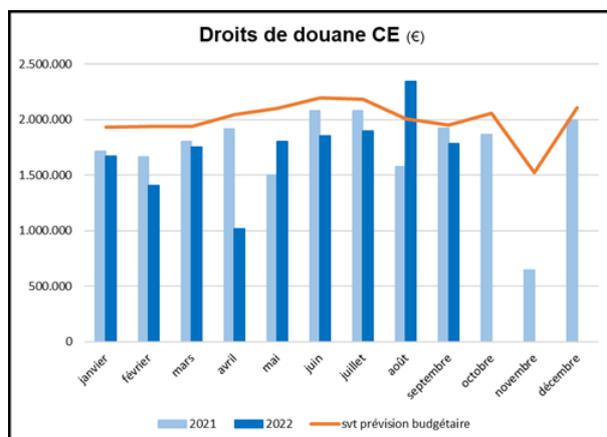
Les recettes effectuées pour l'exercice 2022 atteignent les chiffres inscrits au budget à savoir 68 mio. euros.
Pour rappel, 40% de ces recettes sont affectés au budget ordinaire, 40% au Fonds climat et énergie et 20% au Fonds communal de dotation financière.



Droits de douane et eurovignette

Au 30 septembre 2022, les recettes par rapport à 2021 des droits de douane diminuent de 4,45% (- 2,7 mio. euros) tandis que celles provenant de la vente des eurovignettes augmentent de 2,57% (+ 0,25 mio. euros).

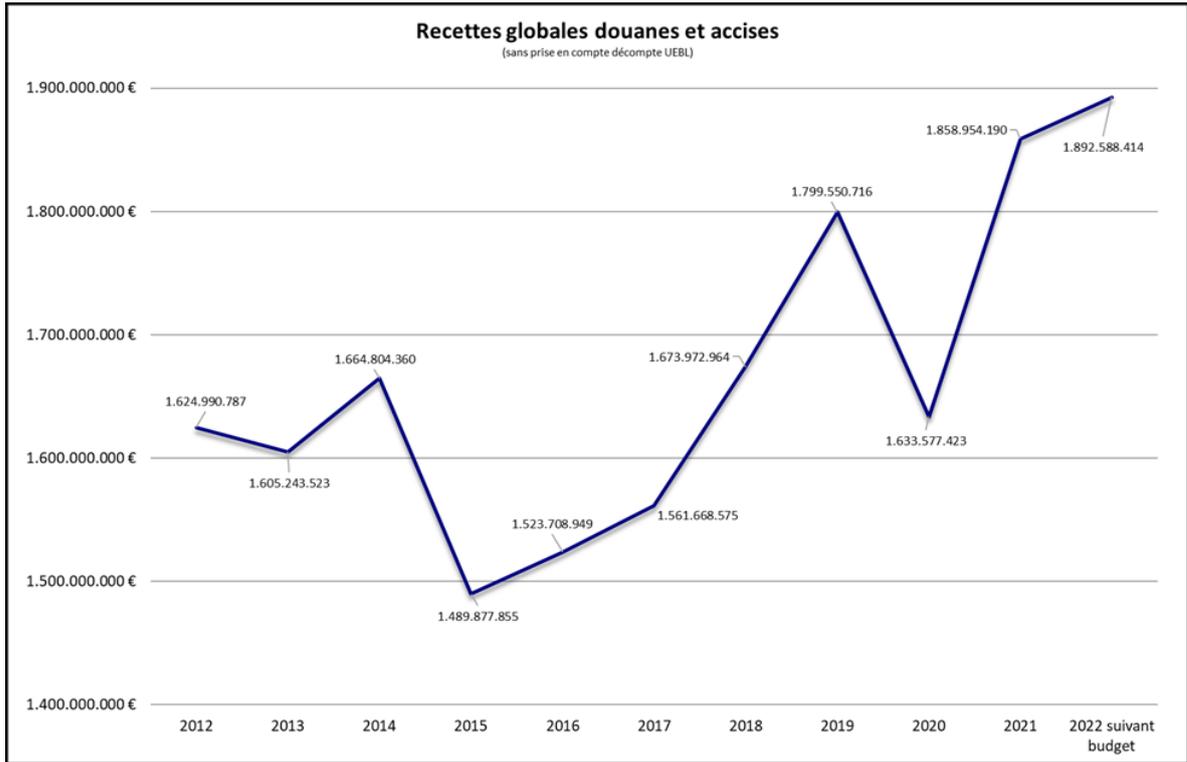
En ce qui concerne les droits de douane, 25% sont dotés au budget national tandis que les 75% sont versés au budget de la Commission Européenne.



Résumé

Ci-après, une représentation globale de la situation des recettes de l'ADA au 30 septembre 2022 :

Recettes fin septembre				
	2021	2022	Différence	%
Essence*	163.209.311 €	173.312.594 €	10.103.283 €	6,19%
Gasoil*	508.569.246 €	443.163.593 €	-65.405.653 €	-12,86%
Cigarettes	347.788.518 €	403.247.838 €	55.459.320 €	15,95%
Tabacs à fumer **	196.886.028 €	226.805.594 €	29.919.566 €	15,20%
Cigares	1.674.426 €	1.946.134 €	271.708 €	16,23%
Alcools	44.744.360 €	48.461.540 €	3.717.180 €	8,31%
Vignettes Auto	53.255.812 €	53.447.624 €	191.812 €	0,36%
Remboursement CE droits de douanes	4.064.568 €	3.883.534 €	-181.034 €	-4,45%
Eurovignettes	12.550.624 €	11.066.954 €	-1.483.670 €	-11,82%
Divers	33.499.822 €	44.890.082 €	11.390.260 €	34,00%
Total	1.366.242.716 €	1.410.225.487 €	43.982.771 €	3,22%



Alain Bellot
 Directeur des douanes et accises

Fabienne Gandini
 Chef de division

Luxembourg, le 14 octobre 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des Contributions Directes

de Budget 2023

Projet de loi n° 8080

Echange de vues

Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés

Administration des Contributions Directes

Administration des contributions directes

45, boulevard Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Adresse postale :

L-2982 Luxembourg

Table des matières

1	Exécution 2021, prévisions budgétaires pour l'année 2022 et les années 2023 à 2026	4
1.1	Exécution 2021 et prévisions budgétaires 2022 à 2026	4
1.2	Répartition des recettes (projet de budget 2023) en % des différents types d'impôts	5
2	Evolution des recettes 2020, 2021 et 2022	6
2.1	Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette 2020, 2021 et 2022	6
2.2	Evolution des recettes de l'impôt retenu sur les traitements et salaires, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal 2020, 2021 et 2022	7
3	Propositions budgétaires 2023	9
3.1	Impôt général sur le revenu : impôt sur le revenu des collectivités (IRC)	9
3.1.1	Décompte de la recette réalisée	9
3.1.2	Répartition des recettes par année d'imposition	10
3.1.3	Répartition par secteur des recettes réalisées	11
3.1.4	Analyse des principaux secteurs économiques	12
3.1.4.1	Activités financières et d'assurance	12
3.1.4.2	Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles	13
3.1.4.3	Construction	13
3.1.4.4	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13
3.2	Impôt général sur le revenu : impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette (IRPP)	14
3.2.1	Décompte de la recette réalisée	14
3.2.2	Répartition des recettes par année d'imposition	15
3.3	Impôt général sur le revenu : impôt retenu sur les traitements et salaires (RTS)	16
3.3.1	Décompte de la recette réalisée	16
3.3.2	Répartition des recettes par année d'imposition	17
3.3.3	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes	18
3.3.4	Analyse des activités financières et d'assurance	19
3.4	Impôt général sur le revenu : impôt retenu sur les revenus de capitaux (IRCAP)	20
3.4.1	Décompte de la recette réalisée	20
3.4.2	Répartition des recettes par année d'imposition	21
3.4.3	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes	22

3.5	Impôt général sur le revenu : impôt retenu sur les tantièmes (IT)	23
3.5.1	Décompte de la recette réalisée	23
3.5.2	Répartition des recettes par année d'imposition	24
3.5.3	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes	25
3.6	Impôt sur la fortune (IF)	26
3.6.1	Décompte de la recette réalisée	26
3.6.2	Répartition des recettes par année d'imposition	27
3.6.3	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes	28
3.6.4	Analyse des activités financières et d'assurance	29
3.7	Produit de l'impôt commercial communal (ICC)	30
3.7.1	Décompte de la recette réalisée	30
3.7.2	Répartition des recettes par année d'imposition	31
3.7.3	Répartition par secteur des recettes réalisées	32
3.7.4	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes	33
3.7.5	Analyse des activités financières et d'assurance	34
4	Ventilation entre avances et soldes de 09/2020 à 09/2022	35
5	Evolution des soldes d'impôts restant dus de 09/2020 à 09/2022	36
6	Décharges de 2017 à 09/2022	39
7	Etat des impositions des bureaux d'imposition des personnes physiques respectivement des personnes morales au 09/2022	40
7.1	Etat des impositions des bureaux d'imposition des personnes physiques au 09/2022	40
7.2	Etat des impositions des bureaux d'imposition des personnes morales au 09/2022	41
8	Annexes	42
8.1	Références articles budgétaires	42
8.2	Liste des codes NACE	43

Graphiques

1	Répartition projet de budget 2023	5
2	Evolution des recettes de l'IRC 2020, 2021 et 2022	6
3	Evolution des recettes de l'IRPP 2020, 2021 et 2022	6
4	Evolution des recettes de la RTS 2020, 2021 et 2022	7
5	Evolution des recettes de l'IF 2020, 2021 et 2022	7
6	Evolution des recettes de l'ICC 2020, 2021 et 2022	8
7	Evolution de l'IRC de 09/2020 à 09/2022	9
8	Répartition sectorielle de l'IRC 09/2022	11
9	Répartition de l'IRC à l'intérieur du secteur financier 09/2022	12
10	Evolution de l'IRPP de 09/2020 à 09/2022	14
11	Evolution de la RTS de 09/2020 à 09/2022	16
12	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes RTS 09/2022	18
13	Répartition de la RTS à l'intérieur du secteur financier 09/2022	19
14	Evolution de l'IRCAP de 09/2020 à 09/2022	20
15	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes IRCAP 09/2022	22
16	Evolution de l'IT de 09/2020 à 09/2022	23
17	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes IT 09/2022	25
18	Evolution de l'IF de 09/2020 à 09/2022	26
19	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes IF 09/2022	28
20	Répartition de l'IF à l'intérieur du secteur financier 09/2022	29
21	Evolution de l'ICC de 09/2020 à 09/2022	30
22	Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes ICC 09/2022	33
23	Répartition de l'ICC à l'intérieur du secteur financier 09/2022	34
24	Evolution des soldes d'impôts restant dus : IRC 09/2022	37
25	Evolution des soldes d'impôts restant dus : IRPP 09/2022	37
26	Evolution des soldes d'impôts restant dus : IF 09/2022	38
27	Evolution des soldes d'impôts restant dus : ICC 09/2022	38

1 Exécution et prévisions

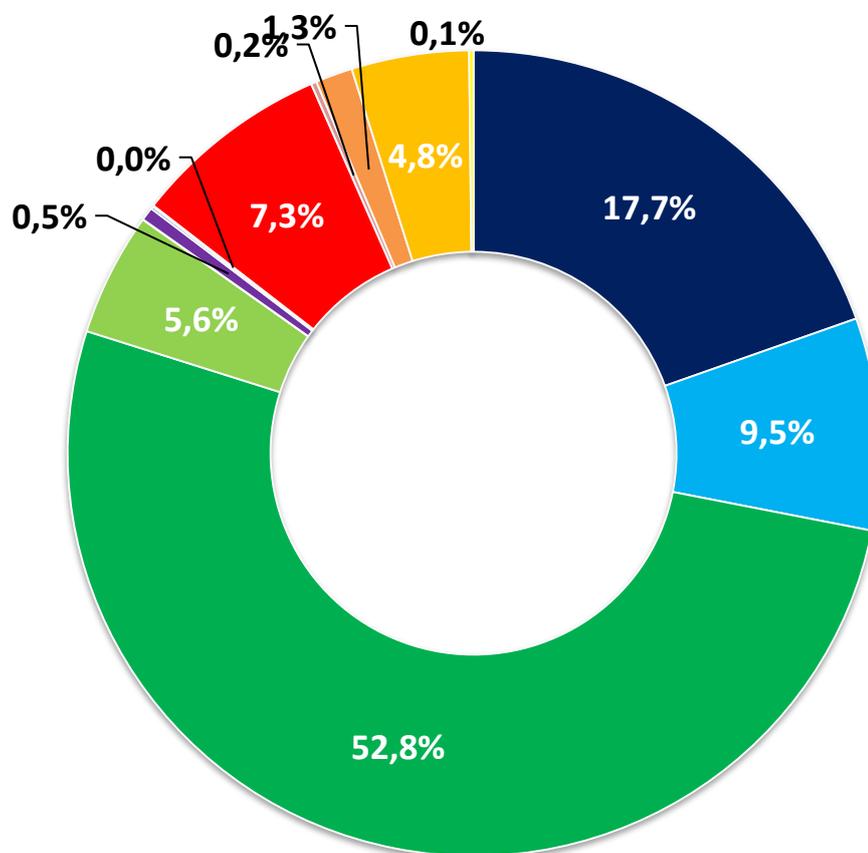
1.1 Exécution 2021 et prévisions budgétaires 2022 - 2026

	Exécution 2021	Budget voté 2022	Exécution 2022 au 30.09.2022	Prévision 2022	Projet de budget 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Section 64.0 - Impôts directs								
1. Impôt général sur le revenu TOTAL (1.1. à 1.8.)	8.762.238.900,96	8.646.500.000,00	7.071.516.960,33	9.151.500.000,00	9.973.000.000,00	10.834.500.000,00	11.416.000.000,00	11.977.500.000,00
1.1. Impôt sur le revenu des collectivités	2.121.899.671,47	1.980.000.000,00	1.581.134.797,44	2.100.000.000,00	2.050.000.000,00	1.950.000.000,00	1.950.000.000,00	1.980.000.000,00
1.2. Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	-	-	-	-	-	-	-	-
1.3. Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.025.617.460,05	860.000.000,00	831.217.106,25	1.060.000.000,00	1.100.000.000,00	1.140.000.000,00	1.180.000.000,00	1.220.000.000,00
1.4. Impôt retenu sur les revenus de capitaux	4.799.104.206,89	5.240.000.000,00	4.024.699.548,79	5.270.000.000,00	6.100.000.000,00	7.000.000.000,00	7.520.000.000,00	7.990.000.000,00
1.5. Impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	758.375.928,99	500.000.000,00	576.815.266,92	650.000.000,00	650.000.000,00	670.000.000,00	690.000.000,00	710.000.000,00
1.6. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	-	-	-	-	-	-	-	-
1.7. Impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants	520.393,24	1.500.000,00	764.409,66	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00
1.8. Prélèvement immobilier	51.075.664,62	54.000.000,00	48.372.722,74	60.000.000,00	61.000.000,00	62.000.000,00	63.000.000,00	64.000.000,00
2. Impôt sur la fortune	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Retenue libératoire sur les intérêts (résidents)	5.645.575,70	6.000.000,00	4.600.106,31	6.000.000,00	6.500.000,00	7.000.000,00	7.500.000,00	8.000.000,00
4. Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	801.555.188,00	800.000.000,00	657.982.906,39	800.000.000,00	840.000.000,00	880.000.000,00	920.000.000,00	960.000.000,00
5. Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	20.700.009,24	22.500.000,00	12.877.922,44	18.000.000,00	18.500.000,00	19.000.000,00	19.500.000,00	20.000.000,00
6. Prélèvement sur le produit des jeux de casino	-	-	-	-	-	-	-	-
	159.712.878,50	149.032.258,06	87.830.262,63	158.064.516,13	154.301.075,27	146.774.193,55	146.774.193,55	149.032.258,06
	-	-	-	-	-	-	-	-
	451.918.060,37	473.275.862,07	333.468.954,94	491.120.689,66	558.620.689,66	631.551.724,14	675.000.000,00	714.568.965,52
	16.931.488,61	17.600.000,00	0,00*	12.800.000,00	13.600.000,00	14.400.000,00	15.200.000,00	16.000.000,00
TOTAL RECETTES (1 à 6)	10.213.056.525,67	10.108.908.120,13	8.163.677.006,73	10.631.485.205,78	11.558.021.764,92	12.526.225.917,69	13.192.474.193,55	13.837.101.223,58
Recettes pour ordre								
Produit de l'impôt commercial communal	1.034.691.860,96	950.000.000,00	697.281.881,86	980.000.000,00	960.000.000,00	910.000.000,00	910.000.000,00	920.000.000,00
Produit de la contribution dépendance	36.562.711,02	30.000.000,00	26.093.747,71	30.000.000,00	30.000.000,00	30.000.000,00	30.000.000,00	30.000.000,00
TOTAL RECETTES POUR ORDRE	1.071.254.571,98	980.000.000,00	723.375.629,57	1.010.000.000,00	990.000.000,00	940.000.000,00	940.000.000,00	950.000.000,00

* Le transfert du poste "Recettes brutes jeux de Casino" vers le poste "Prélèvement sur le produit des jeux de casino" ne se fait qu'au cours du mois de mars N+1

1.2 Répartition des recettes (projet de budget 2023 (hors recettes pour ordre)) en % des différents types d'impôts

Graphique 1 : Répartition projet de budget

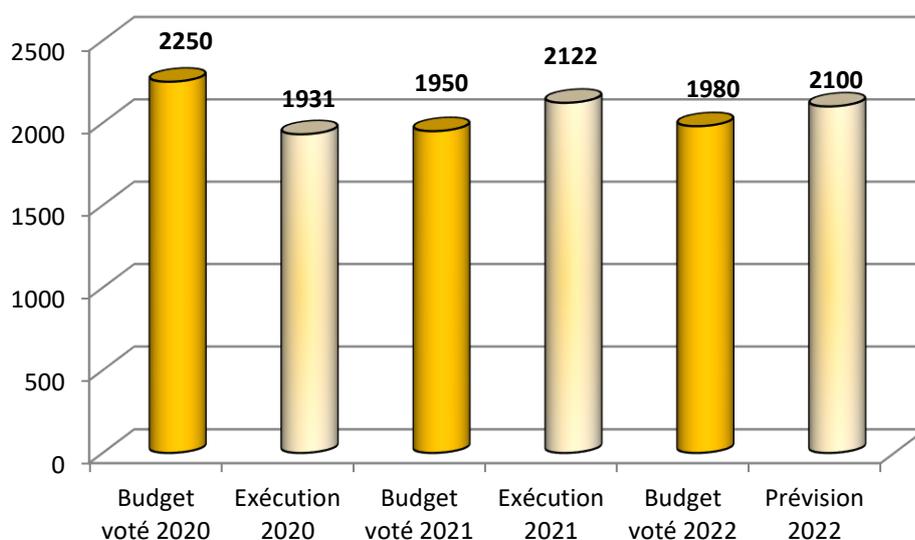


		Type d'impôt	Part dans le budget 2022	Part dans le budget 2023
	1.1	Impôt sur le revenu des collectivités	19,6%	17,7%
	1.2	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	8,5%	9,5%
	1.3	Impôt retenu sur les traitements et salaires	51,8%	52,8%
	1.4	Impôt retenu sur les revenus de capitaux	4,9%	5,6%
	1.5	Impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	0,0%	0,0%
	1.6	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	0,5%	0,5%
	1.7	Impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants	0,1%	0,1%
	1.8	Prélèvement immobilier	0,0%	0,0%
	2	Impôt sur la fortune	7,9%	7,3%
	3	Retenue libératoire sur les intérêts (résidents)	0,2%	0,2%
	4	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	1,5%	1,3%
	5	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	4,7%	4,8%
	6	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	0,2%	0,1%

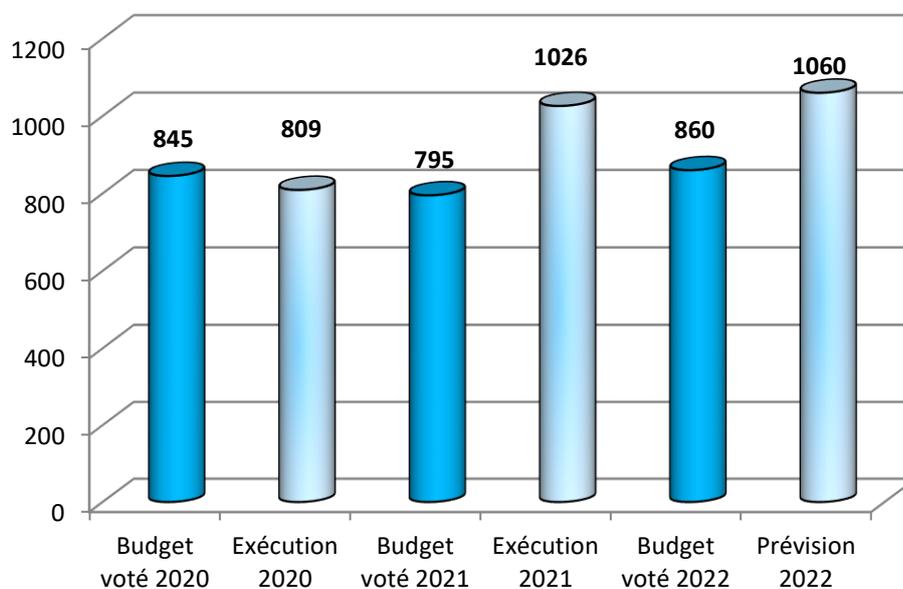
2. Evolution des recettes 2020, 2021 et 2022

2.1 Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette 2020, 2021 et 2022

Graphique 2 : Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités 2020, 2021 et 2022 (en mio €)

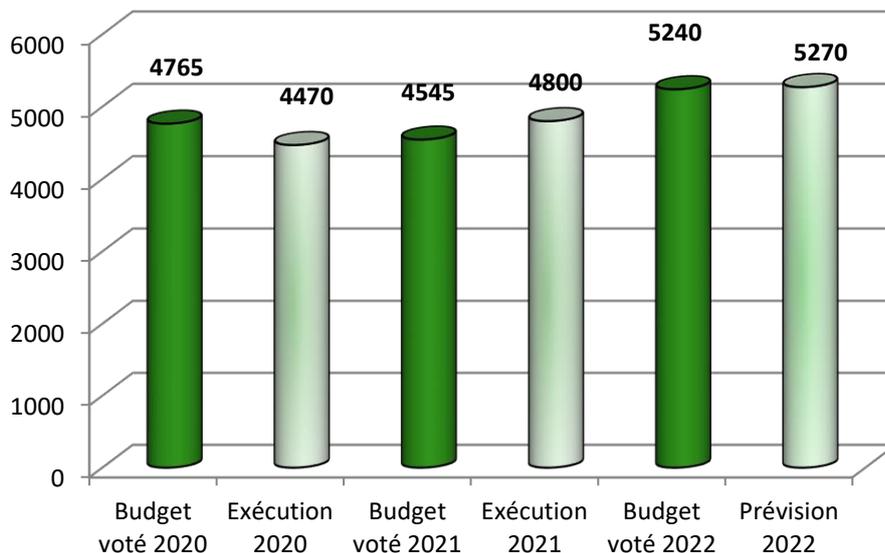


Graphique 3 : Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette entre 2020, 2021 et 2022 (en mio €)

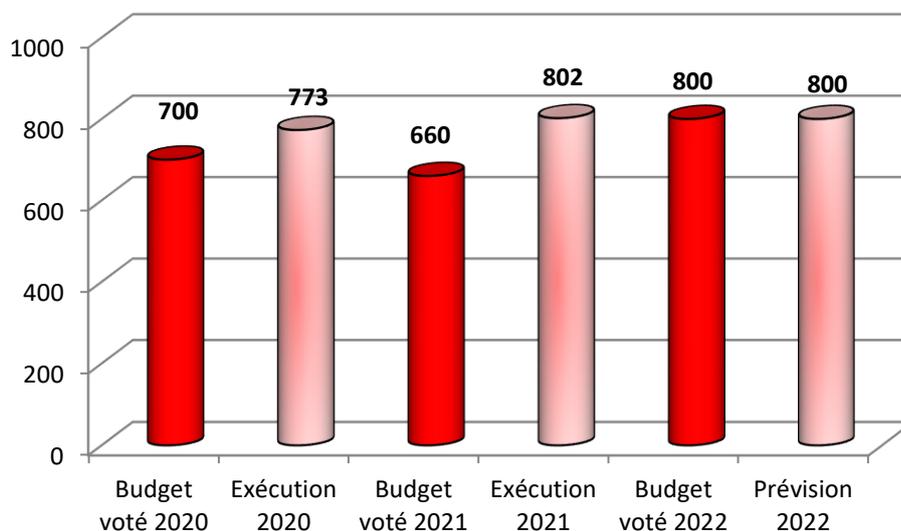


2.2 Evolution des recettes de l'impôt retenu sur les traitements et salaires, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal 2020, 2021 et 2022

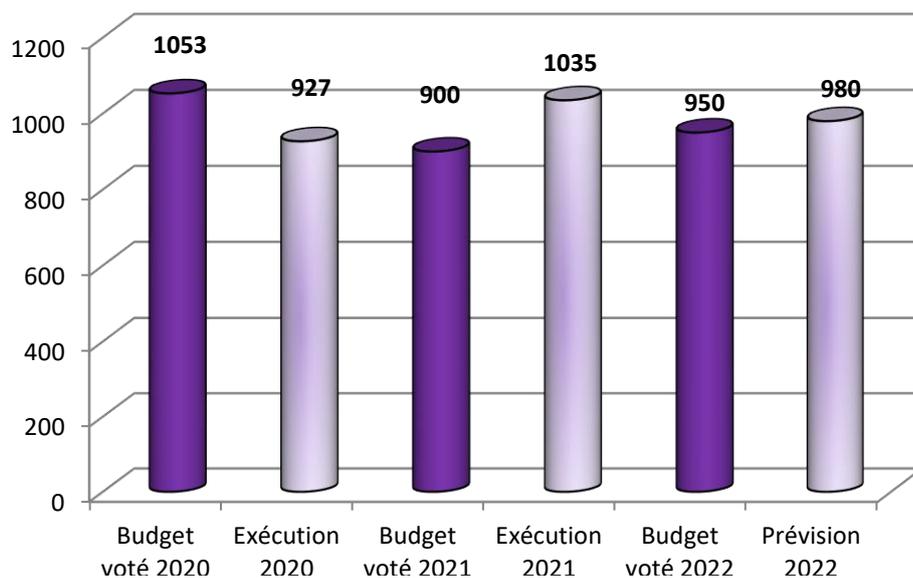
Graphique 4 : Evolution des recettes de l'impôt retenu sur les traitements et salaires 2020, 2021 et 2022 (en mio €)

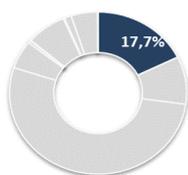


Graphique 5 : Evolution des recettes de l'impôt sur la fortune 2020, 2021 et 2022 (en mio €)

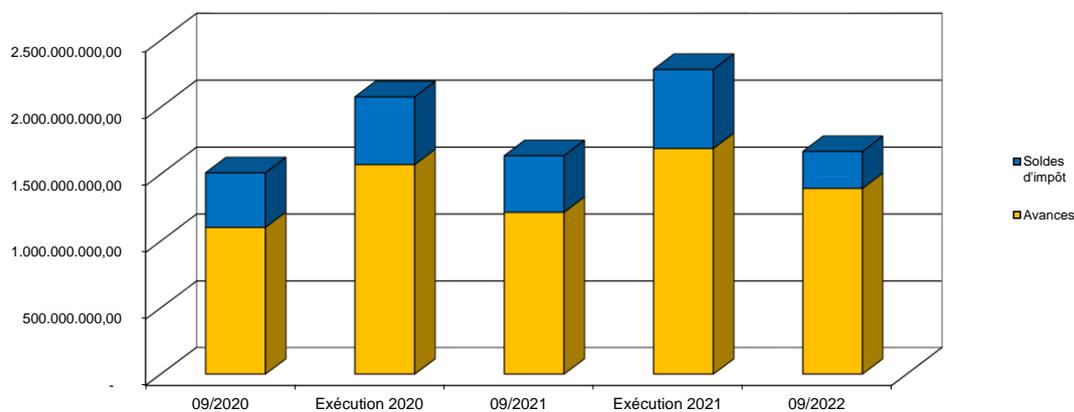


Graphique 6 : Evolution des recettes de l'impôt commercial communal 2020, 2021 et 2022 (en mio €)



3. Propositions budgétaires 2023**3.1 Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités (IRC)**

Projet de budget 2023	2.050.000.000,00	euros
Budget voté 2022	1.980.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	70.000.000,00	3,54%

Graphique 7: Evolution de l'IRC de 09/2020 à 09/2022**3.1.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités**

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (soldes d'impôt)	408.176.367,33 27,04%	506.131.790,60 24,37%	422.978.463,90 25,83%	590.386.266,16 25,88%	276.251.991,38 16,55%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	1.101.539.357,45 72,96%	1.570.682.498,47 75,63%	1.214.472.441,05 74,17%	1.691.226.283,83 74,12%	1.392.713.068,69 83,45%
Total recettes	1.509.715.724,78	2.076.814.289,07	1.637.450.904,95	2.281.612.549,99	1.668.965.060,07
Produit de l'impôt de solidarité	- 81.075.164,19	- 145.377.000,23	- 87.178.136,59	- 159.712.878,52	- 87.830.262,63
Recettes de l'exercice budgétaire	1.428.640.560,59	1.931.437.288,84	1.550.272.768,36	2.121.899.671,47	1.581.134.797,44
Budget voté	2.250.000.000,00	2.250.000.000,00	1.950.000.000,00	1.950.000.000,00	1.980.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 821.359.439,41 -36,50%	- 318.562.711,16 -14,16%	- 399.727.231,64 -20,50%	171.899.671,47 8,82%	- 398.865.202,56 -20,14%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			121.632.207,77 8,51%	190.462.382,63 9,86%	30.862.029,08 1,99%

3.1.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

Exercice 09/2022

Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	63.446.290,08		
2017	25.477.549,36		
2018	36.283.661,28		
2019	6.750.242,17		
2020	168.405.246,51		
2021	48.456.324,54		
	276.251.991,38	276.251.991,38	16,55%
2022		1.392.713.068,69	83,45%
		1.668.965.060,07	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013	-	87.830.262,63	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		1.581.134.797,44	

Exercice 09/2021

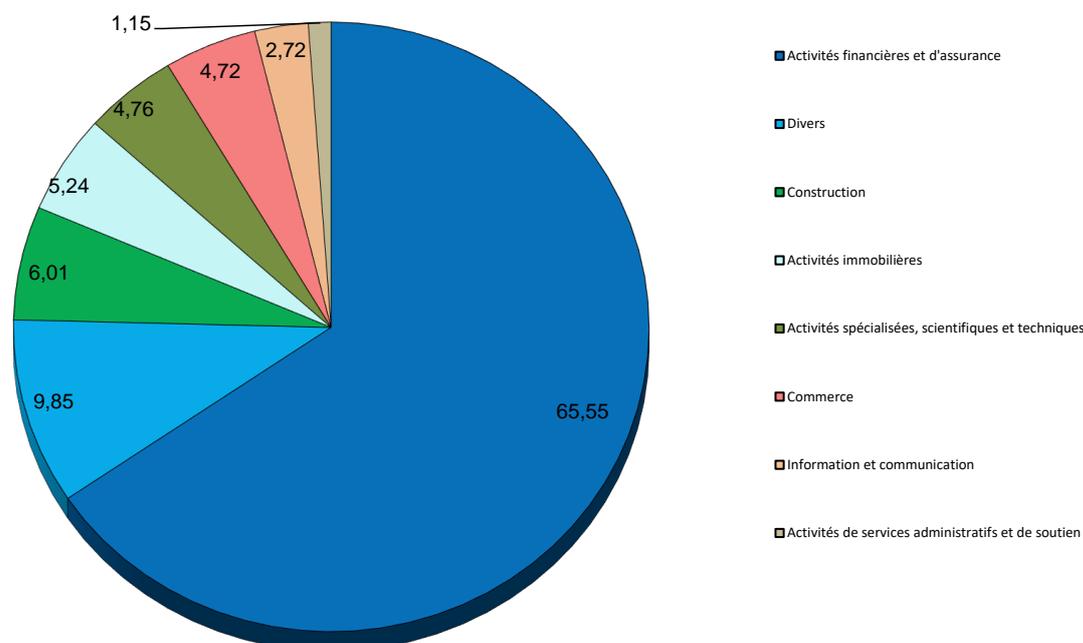
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	10.579.722,03		
2016	106.410.508,11		
2017	47.679.601,77		
2018	90.541.005,10		
2019	143.925.471,63		
2020	23.842.155,26		
	422.978.463,90	422.978.463,90	25,83%
2021		1.214.472.441,05	74,17%
		1.637.450.904,95	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013	-	87.178.136,59	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		1.550.272.768,36	

Exercice 09/2020

Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	14.207.560,30		
2015	87.342.814,63		
2016	56.394.661,34		
2017	29.765.366,59		
2018	211.756.900,92		
2019	37.124.184,15		
	408.176.367,33	408.176.367,33	27,04%
2020		1.101.539.357,45	72,96%
		1.509.715.724,78	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013	-	81.075.164,19	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		1.428.640.560,59	

3.1.3 Répartition par secteur des recettes réalisées de 09/2020 à 09/2022 (en euros)
(y compris impôt de solidarité)

Graphique 8 : Répartition sectorielle 09/2022 (en %)



09/2022	Avances	Soldes	Total	en %
Activités financières et d'assurance	955.199.502,77	138.728.257,70	1.093.927.760,47	65,55
Divers	156.048.197,39	8.388.618,65	164.436.816,04	9,85
Construction	63.432.013,73	36.911.519,17	100.343.532,90	6,01
Activités immobilières	44.265.661,99	43.187.845,94	87.453.507,93	5,24
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	55.014.121,49	24.391.032,31	79.405.153,80	4,76
Commerce	74.127.701,93	4.604.264,54	78.731.966,47	4,72
Information et communication	28.650.136,63	16.794.378,94	45.444.515,57	2,72
Activités de services administratifs et de soutien	15.975.732,76	3.246.074,13	19.221.806,89	1,15
Total	1.392.713.068,69	276.251.991,38	1.668.965.060,07	100,00

09/2021	Avances	Soldes	Total	en %
Activités financières et d'assurance	907.751.975,57	332.549.198,14	1.240.301.173,71	75,75
Construction	57.444.688,49	35.027.416,96	92.472.105,45	5,65
Commerce	69.925.123,11	15.875.195,83	85.800.318,94	5,24
Activités immobilières	41.695.267,45	21.878.327,96	63.573.595,41	3,88
Divers	50.304.976,90	-1.794.000,88	48.510.976,02	2,96
Information et communication	25.163.974,40	15.496.083,54	40.660.057,94	2,48
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	45.698.095,55	-9.131.647,02	36.566.448,53	2,23
Activités de services administratifs et de soutien	16.488.339,58	13.077.889,37	29.566.228,95	1,81
Total	1.214.472.441,05	422.978.463,90	1.637.450.904,95	100,00

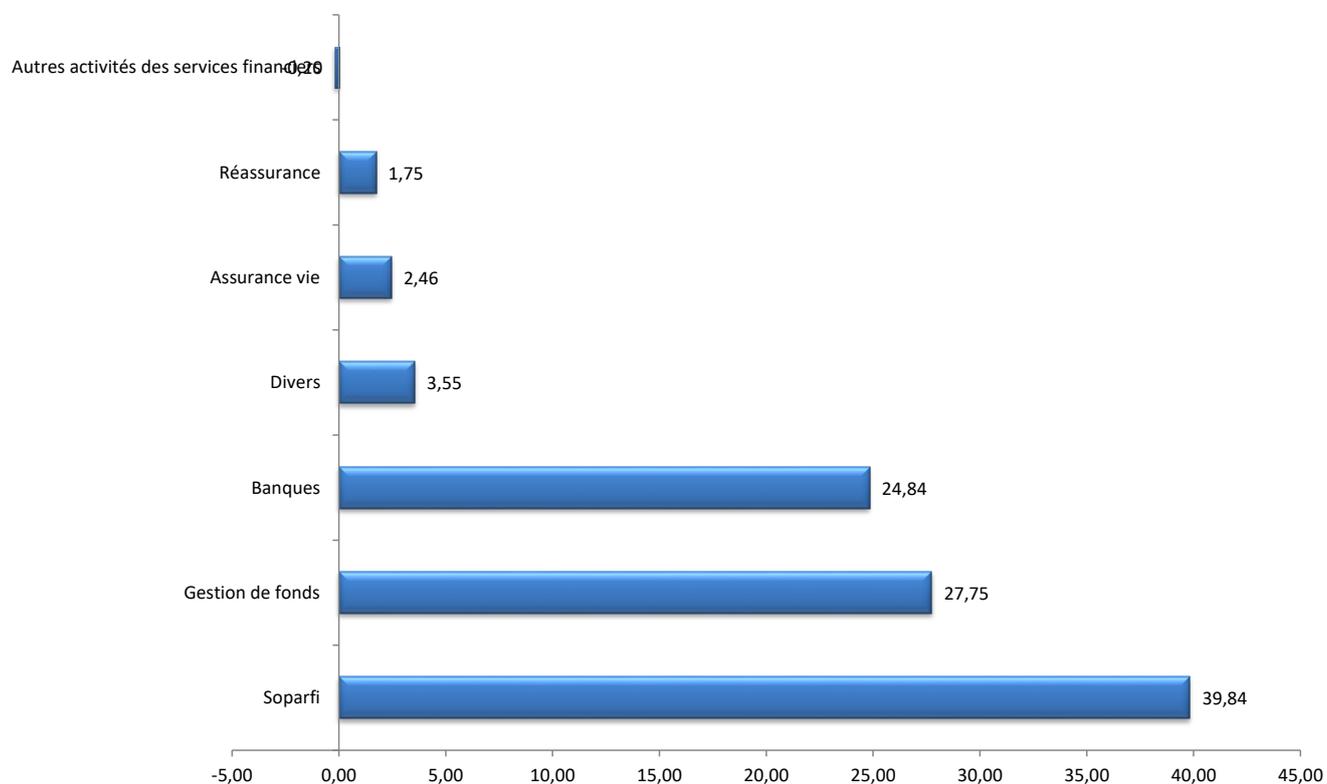
09/2020	Avances	Soldes	Total	en %
Activités financières et d'assurance	848.647.203,06	369.899.470,15	1.218.546.673,21	80,71
Commerce	61.731.856,36	12.279.488,69	74.011.345,05	4,90
Construction	42.710.099,19	15.379.635,02	58.089.734,21	3,85
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	37.690.602,18	9.972.956,51	47.663.558,69	3,16
Divers	41.894.602,23	-3.191.013,83	38.703.588,40	2,56
Information et communication	22.241.360,94	7.305.351,48	29.546.712,42	1,96
Activités immobilières	32.686.214,40	-10.570.774,81	22.115.439,59	1,46
Activités de services administratifs et de soutien	13.937.419,09	7.101.254,12	21.038.673,21	1,39
Total	1.101.539.357,45	408.176.367,33	1.509.715.724,78	100,00

3 Propositions budgétaires - IRC

3.1.4 Analyse des principaux secteurs économiques sur la période 09/2020 à 09/2022

3.1.4.1 Analyse des activités financières et d'assurance sur la période 09/2020 à 09/2022

Graphique 9 : Répartition de l'IRC à l'intérieur du secteur financier 09/2022 (en %)



	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Soparfi	385.226.680,04	31,61	479.117.181,46	38,63	435.815.868,10	39,84
Gestion de fonds	304.721.723,44	25,01	259.710.886,51	20,94	303.617.588,57	27,75
Banques	395.147.638,64	32,43	384.019.892,40	30,96	271.723.783,97	24,84
Divers	52.820.539,50	4,33	39.775.159,13	3,21	38.883.250,21	3,55
Assurance vie	44.303.648,62	3,64	36.806.084,74	2,97	26.947.461,48	2,46
Réassurance	17.595.334,26	1,44	18.635.453,38	1,50	19.137.177,22	1,75
Autres activités des services financiers	18.731.108,71	1,54	22.236.516,09	1,79	-2.197.369,08	-0,20
Total	1.218.546.673,21	100,00	1.240.301.173,71	100,00	1.093.927.760,47	100,00

3 Propositions budgétaires - IRC

3.1.4.2 Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Autres commerces de gros	19.289.388,91	26,06	17.981.378,97	20,96	21.252.150,00	26,99
Commerce de gros de biens domestiques	6.019.018,15	8,13	15.215.370,42	17,73	8.320.419,32	10,57
Commerce et réparation d'automobiles & motocycles	7.095.630,11	9,59	6.602.889,24	7,70	7.744.782,29	9,84
Autres commerces de détail	4.492.369,73	6,07	4.020.283,87	4,69	7.503.128,92	9,53
Commerce de gros d'autres équipements industriels	15.212.558,37	20,55	17.958.894,25	20,93	6.822.077,01	8,66
Commerce gros produits alimentaires, boissons & tabac	5.688.528,49	7,69	3.375.441,19	3,93	6.412.415,55	8,14
Commerce de détail d'autres équipements du foyer	3.236.890,72	4,37	4.422.465,55	5,15	6.203.807,07	7,88
Intermédiaires du commerce de gros	3.044.987,25	4,11	4.146.805,27	4,83	4.213.079,14	5,35
Commerce de détail en magasin non spécialisé	1.718.319,10	2,32	2.575.282,60	3,00	4.133.214,04	5,25
Commerce de détail de carburants	1.707.631,90	2,31	2.843.285,27	3,31	3.891.333,82	4,94
Divers	1.602.508,42	2,17	2.763.709,66	3,22	3.244.415,58	4,12
Commerce gros équipem. information & communication	3.963.082,37	5,35	2.655.673,41	3,10	3.290.362,20	4,18
Vente à distance	940.431,53	1,27	1.238.839,24	1,44	-4.299.218,47	-5,46
Total	74.011.345,05	100,00	85.800.318,94	100,00	78.731.966,47	100,00

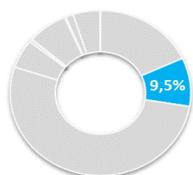
3.1.4.3 Construction

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Promotion immobilière	31.431.778,96	54,11	56.168.653,63	60,74	57.836.880,78	57,64
Travaux de construction spécialisés	13.914.276,72	23,95	19.808.736,37	21,42	21.120.970,62	21,05
Construction de bâtiments résidentiels & non résidentiels	8.021.206,61	13,81	11.517.230,73	12,45	12.806.980,99	12,76
Génie civil	4.722.471,92	8,13	4.977.484,72	5,38	8.578.700,51	8,55
Total	58.089.734,21	100,00	92.472.105,45	100,00	100.343.532,90	100,00

3.1.4.4 Activités spécialisées, scientifiques et techniques

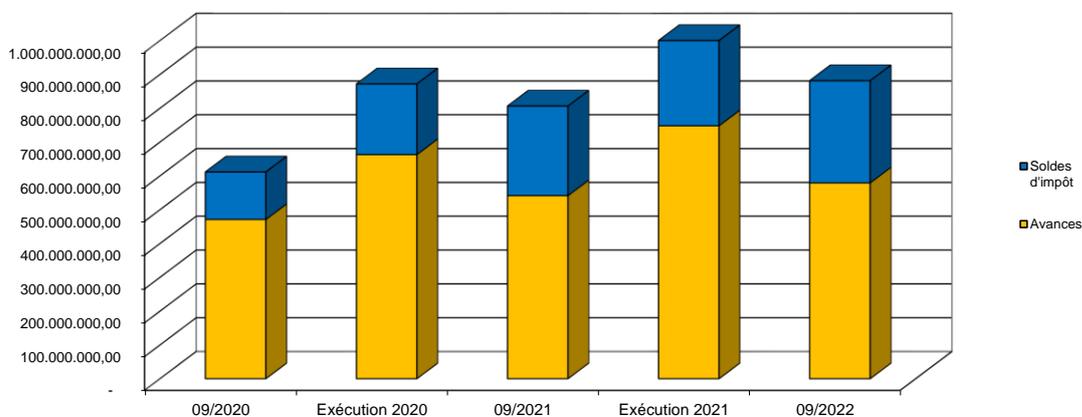
	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Activités juridiques et comptables	16.510.291,65	34,64	20.639.339,15	56,44	30.411.834,49	38,30
Conseil de gestion	12.557.980,31	26,35	894.805,34	2,45	16.951.641,10	21,35
Activités des sièges sociaux	8.407.736,15	17,64	915.827,12	2,50	14.311.415,13	18,02
Architecture, ingénierie, contrôle et analyses techniques	7.161.584,68	15,03	9.482.247,08	25,93	11.737.077,50	14,78
Autres activités	2.580.572,77	5,41	3.270.779,71	8,94	4.549.251,69	5,73
Publicité et études de marché	504.942,02	1,06	875.385,94	2,39	1.419.301,13	1,79
Recherche développement scientifique	-59.548,89	-0,12	488.064,19	1,33	24.632,76	0,03
Total	47.663.558,69	100,00	36.566.448,53	100,00	79.405.153,80	100,00

3.2 Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette (IRPP)



Projet de budget 2023	1.100.000.000,00	euros
Budget voté 2022	860.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	240.000.000,00	27,91%

Graphique 10: Evolution de l'IRPP de 09/2020 à 09/2022



3.2.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (soldes d'impôt)	140.476.898,93 22,98%	208.960.638,94 23,97%	264.888.080,40 32,85%	357.166.599,44 32,32%	302.080.563,03 34,28%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	470.874.822,43 77,02%	662.770.612,00 76,03%	541.373.048,41 67,15%	748.024.629,07 67,68%	579.125.333,55 65,72%
Total recettes	611.351.721,36	871.731.250,94	806.261.128,81	1.105.191.228,51	881.205.896,58
Produit de l'impôt de solidarité	- 32.301.578,43	- 62.764.650,07	- 46.168.215,70	- 79.573.768,46	- 49.988.790,33
Recettes de l'exercice budgétaire	579.050.142,93	808.966.600,87	760.092.913,11	1.025.617.460,05	831.217.106,25
Budget voté	845.000.000,00	845.000.000,00	795.000.000,00	795.000.000,00	860.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 265.949.857,07 -31,47%	- 36.033.399,13 -4,26%	- 34.907.086,89 -4,39%	230.617.460,05 29,01%	- 28.782.893,75 -3,35%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			181.042.770,18 31,27%	216.650.859,18 26,78%	71.124.193,14 9,36%

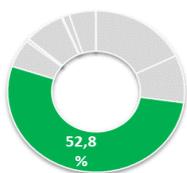
3.2.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

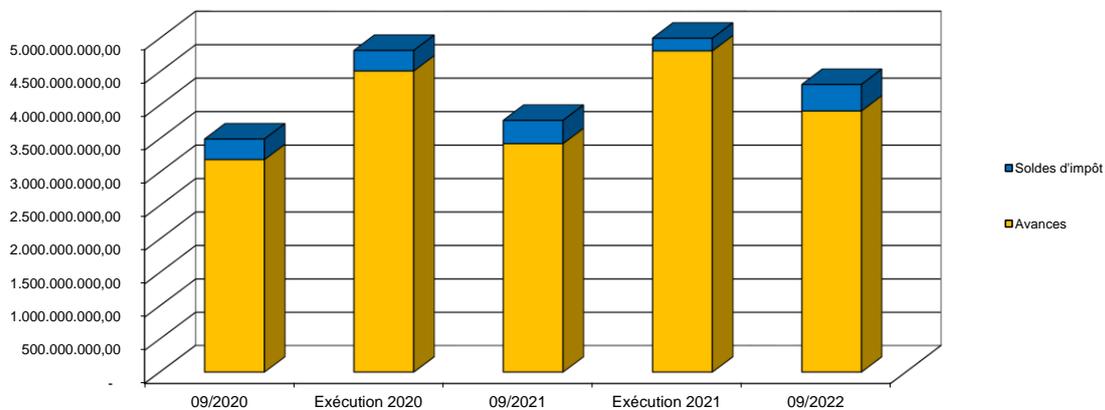
Exercice 09/2022			
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	12.711.276,01		
2017	33.068.127,61		
2018	57.437.863,67		
2019	77.629.962,24		
2020	161.005.839,38		
2021	- 39.772.505,88		
	302.080.563,03	302.080.563,03	34,28%
2022		579.125.333,55	65,72%
		881.205.896,58	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013		- 49.988.790,33	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		831.217.106,25	

Exercice 09/2021			
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	14.056.554,92		
2016	28.024.036,40		
2017	33.841.183,21		
2018	79.372.965,56		
2019	118.042.471,52		
2020	- 8.449.131,21		
	264.888.080,40	264.888.080,40	32,85%
2021		541.373.048,41	67,15%
		806.261.128,81	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013		- 46.168.215,70	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		760.092.913,11	

Exercice 09/2020			
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	6.662.270,57		
2015	17.421.639,36		
2016	27.786.325,80		
2017	43.986.047,91		
2018	108.851.701,41		
2019	- 64.231.086,12		
	140.476.898,93	140.476.898,93	22,98%
2020		470.874.822,43	77,02%
		611.351.721,36	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013		- 32.301.578,43	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		579.050.142,93	

3.3 Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires (RTS)

Projet de budget 2023	6.100.000.000,00	euros
Budget voté 2022	5.240.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	860.000.000,00	16,41%

Graphique 11: Evolution de la RTS de 09/2020 à 09/2022**3.3.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt retenu sur les traitements et salaires**

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (soldes d'impôt)	307.740.603,97 8,81%	306.617.052,13 6,37%	347.238.873,58 9,21%	360.703.362,15 6,97%	395.755.342,77 9,19%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	3.185.800.685,95 91,19%	4.510.256.887,19 93,63%	3.424.939.936,35 90,79%	4.810.745.136,65 93,03%	3.912.424.370,63 90,81%
Total recettes	3.493.541.289,92	4.816.873.939,32	3.772.178.809,93	5.171.448.498,80	4.308.179.713,40
Produit de l'impôt de solidarité	- 226.453.551,88	- 346.814.923,64	- 245.181.798,31	- 372.344.291,91	- 283.480.164,61
Recettes de l'exercice budgétaire	3.267.087.738,04	4.470.059.015,68	3.526.997.011,62	4.799.104.206,89	4.024.699.548,79
Budget voté	4.765.000.000,00	4.765.000.000,00	4.545.000.000,00	4.545.000.000,00	5.240.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 1.497.912.261,96 -31,44%	- 294.940.984,32 -6,19%	- 1.018.002.988,38 -22,40%	254.104.206,89 5,59%	- 1.215.300.451,21 -23,19%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			259.909.273,58 7,96%	329.045.191,21 7,36%	497.702.537,17 14,11%

3.3.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de l'impôt retenu sur les traitements et salaires de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

Exercice 09/2022

Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	2.249.018,57		
2017	941.388,90		
2018 -	219.129,40		
2019 -	3.843.069,74		
2020 -	9.865.691,66		
2021	406.492.826,10		
	395.755.342,77	395.755.342,77	9,19%
2022		3.912.424.370,63	90,81%
		4.308.179.713,40	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013	-	283.480.164,61	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		4.024.699.548,79	

Exercice 09/2021

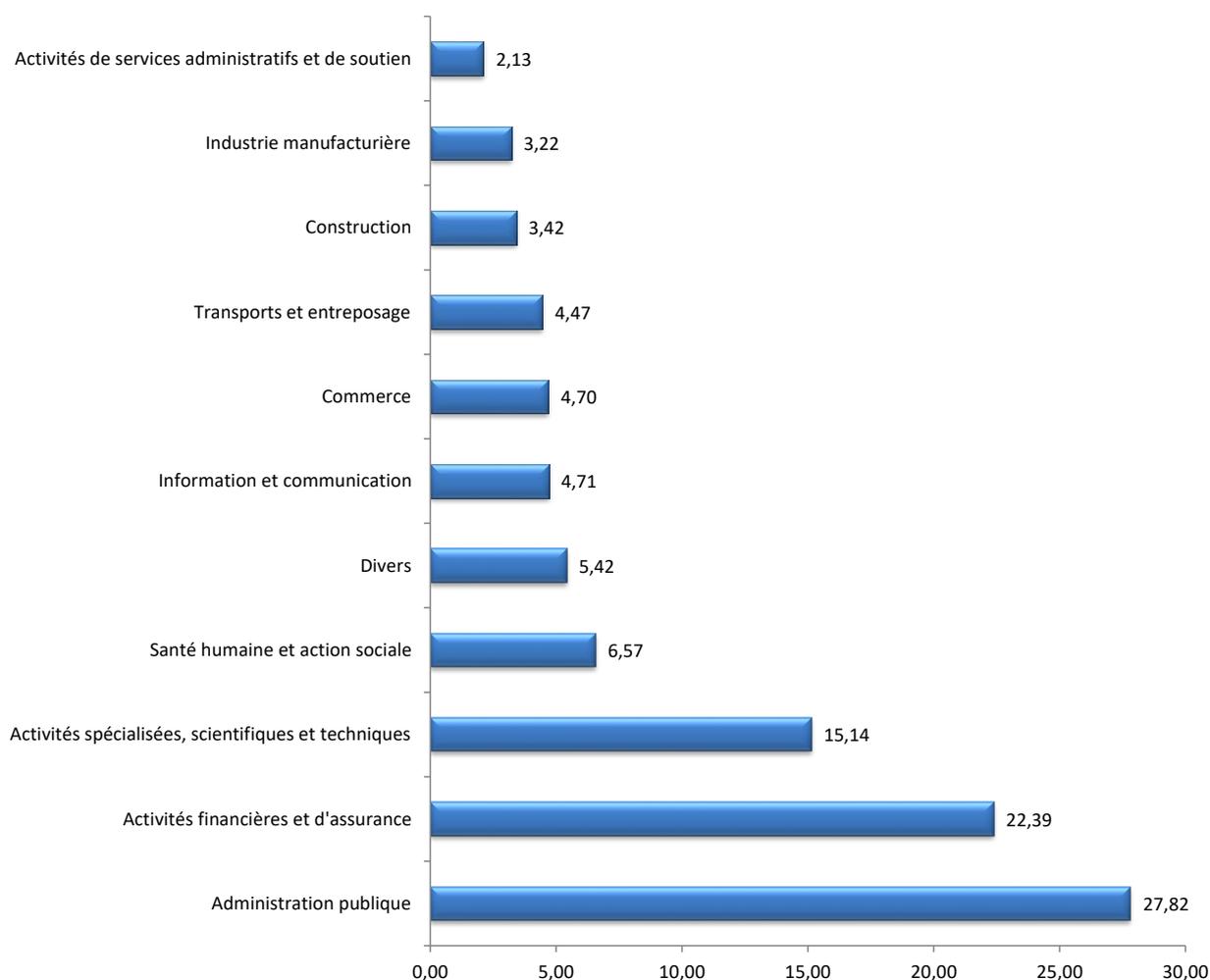
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	6.420.234,74		
2016	2.276.700,72		
2017	863.719,04		
2018	342.017,23		
2019 -	9.134.654,95		
2020	346.470.856,80		
	347.238.873,58	347.238.873,58	9,21%
2021		3.424.939.936,35	90,79%
		3.772.178.809,93	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013	-	245.181.798,31	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		3.526.997.011,62	

Exercice 09/2020

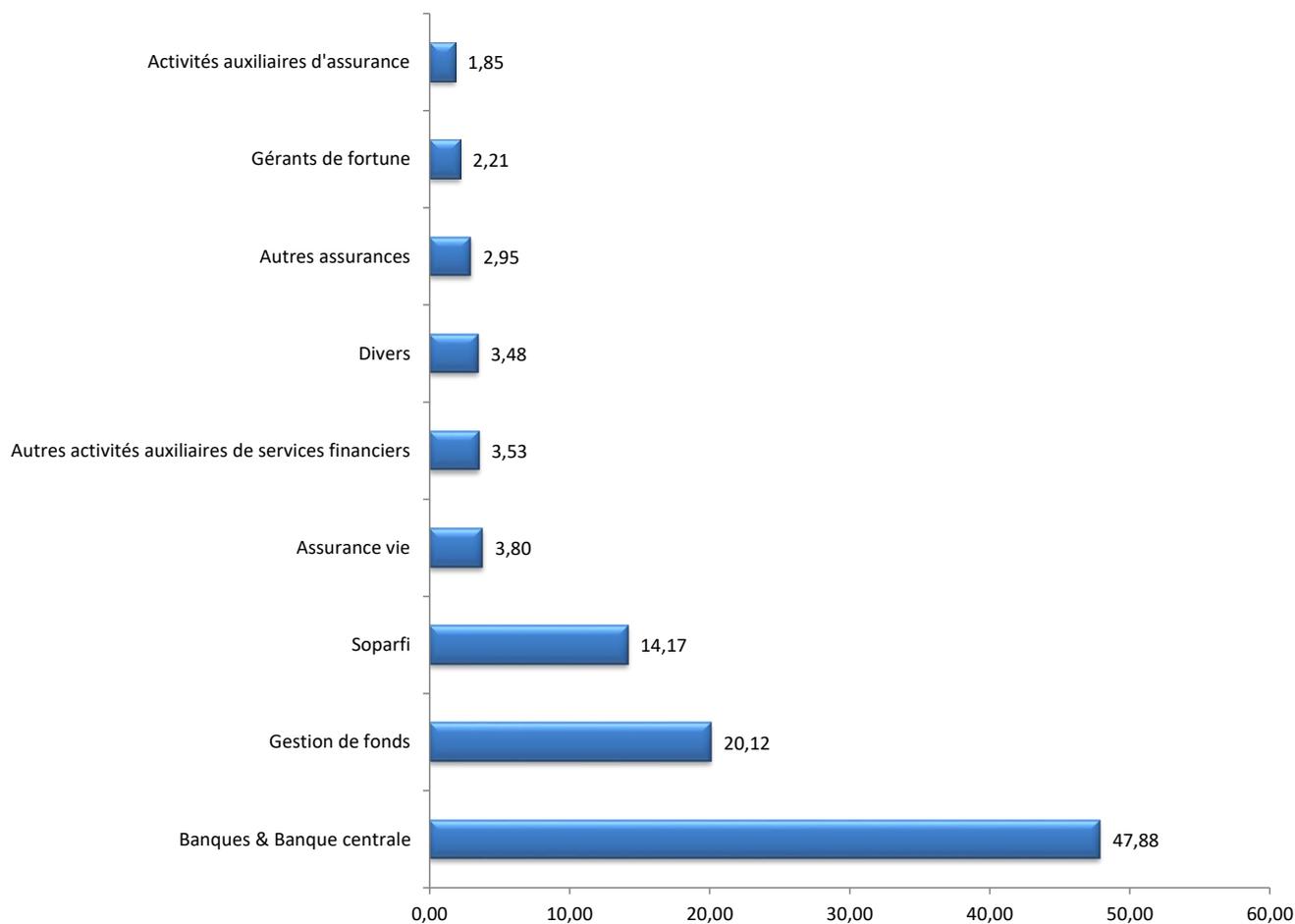
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	14.588,63		
2015 -	316.054,88		
2016 -	559.783,29		
2017 -	2.054.744,96		
2018 -	5.682.381,60		
2019	316.338.980,07		
	307.740.603,97	307.740.603,97	8,81%
2020		3.185.800.685,95	91,19%
		3.493.541.289,92	
Impôt de solidarité transféré à l'article 64.0.37.013	-	226.453.551,88	
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		3.267.087.738,04	

3.3.3 Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes de 09/2020 à 09/2022

(avant déduction de l'impôt de solidarité)

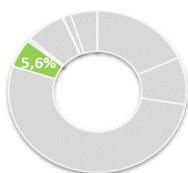
Graphique 12 : Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes 09/2022 (en %)

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Administration publique	972.938.906,24	27,85	1.023.124.415,76	27,12	1.198.729.632,82	27,82
Activités financières et d'assurance	821.988.889,48	23,53	857.085.276,32	22,72	964.471.911,99	22,39
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	520.646.801,81	14,90	608.676.414,41	16,14	652.336.463,58	15,14
Santé humaine et action sociale	224.479.221,69	6,43	259.541.410,15	6,88	282.868.739,31	6,57
Divers	172.750.153,70	5,26	164.508.544,46	4,96	233.527.279,76	5,42
Information et communication	183.727.825,29	4,50	187.097.211,49	4,84	203.041.713,68	4,71
Commerce	157.111.936,12	4,94	182.456.600,88	4,36	202.624.085,59	4,70
Transports et entreposage	147.490.456,02	4,22	159.935.603,51	4,24	192.600.462,54	4,47
Construction	113.531.459,77	3,25	129.684.567,01	3,44	147.470.117,71	3,42
Industrie manufacturière	117.265.156,14	3,36	119.988.040,88	3,18	138.857.784,68	3,22
Activités de services administratifs et de soutien	61.610.483,66	1,76	80.080.725,06	2,12	91.651.521,74	2,13
Total	3.493.541.289,92	100,00	3.772.178.809,93	100,00	4.308.179.713,40	100,00

3.3.4 Analyse des activités financières et d'assurance sur la période 09/2020 à 09/2022**Graphique 13 : Répartition de la RTS à l'intérieur du secteur financier 09/2022 (en %)**

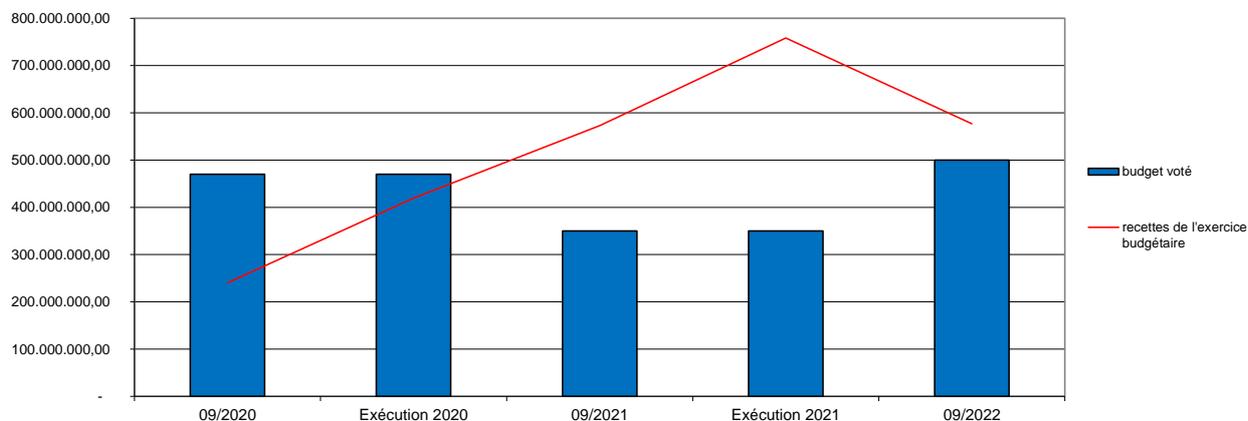
	09/2020	en %	09/2021	en %	09/2022	en %
Banques & Banque centrale	425.931.636,43	51,82	439.052.419,41	51,23	461.833.370,68	47,88
Gestion de fonds	142.795.892,71	17,37	162.008.718,89	18,90	194.022.829,76	20,12
Soparfi	112.139.549,96	13,64	110.433.995,72	12,88	136.681.661,39	14,17
Assurance vie	33.629.011,80	4,09	33.797.706,46	3,94	36.610.284,55	3,80
Divers	22.824.660,41	3,63	26.415.674,99	3,14	34.064.058,92	3,53
Autres activités auxiliaires de services financiers	29.832.111,25	2,78	26.935.242,75	3,08	33.611.576,17	3,48
Autres assurances	24.962.423,12	3,04	24.531.631,75	2,86	28.472.648,68	2,95
Gérants de fortune	16.267.351,89	1,98	18.136.538,87	2,12	21.301.743,00	2,21
Activités auxiliaires d'assurance	13.606.251,91	1,66	15.773.347,48	1,84	17.873.738,84	1,85
Total	821.988.889,48	100,00	857.085.276,32	100,00	964.471.911,99	100,00

3.4 Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux (IRCAP)



Projet de budget 2023	650.000.000,00	euros
Budget voté 2022	500.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	150.000.000,00	30,00%

Graphique 14: Evolution de l'IRCAP de 09/2020 à 09/2022



3.4.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt retenu sur les revenus de capitaux

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (solde d'impôt)	5.415.260,07 2,25%	3.828.046,54 0,91%	20.681.845,30 3,61%	27.407.404,69 3,61%	41.513.063,32 7,20%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	234.842.726,56 97,75%	415.727.269,31 99,09%	552.100.733,49 96,39%	730.968.524,30 96,39%	535.302.203,60 92,80%
Recettes de l'exercice budgétaire	240.257.986,63	419.555.315,85	572.782.578,79	758.375.928,99	576.815.266,92
Budget voté	470.000.000,00	470.000.000,00	350.000.000,00	350.000.000,00	500.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 229.742.013,37 -48,88%	- 50.444.684,15 -10,73%	222.782.578,79 63,65%	408.375.928,99 116,68%	76.815.266,92 15,36%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			332.524.592,16 138,40%	338.820.613,14 80,76%	4.032.688,13 0,70%

3.4.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de l'impôt retenu sur les revenus de capitaux de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

Exercice 09/2022

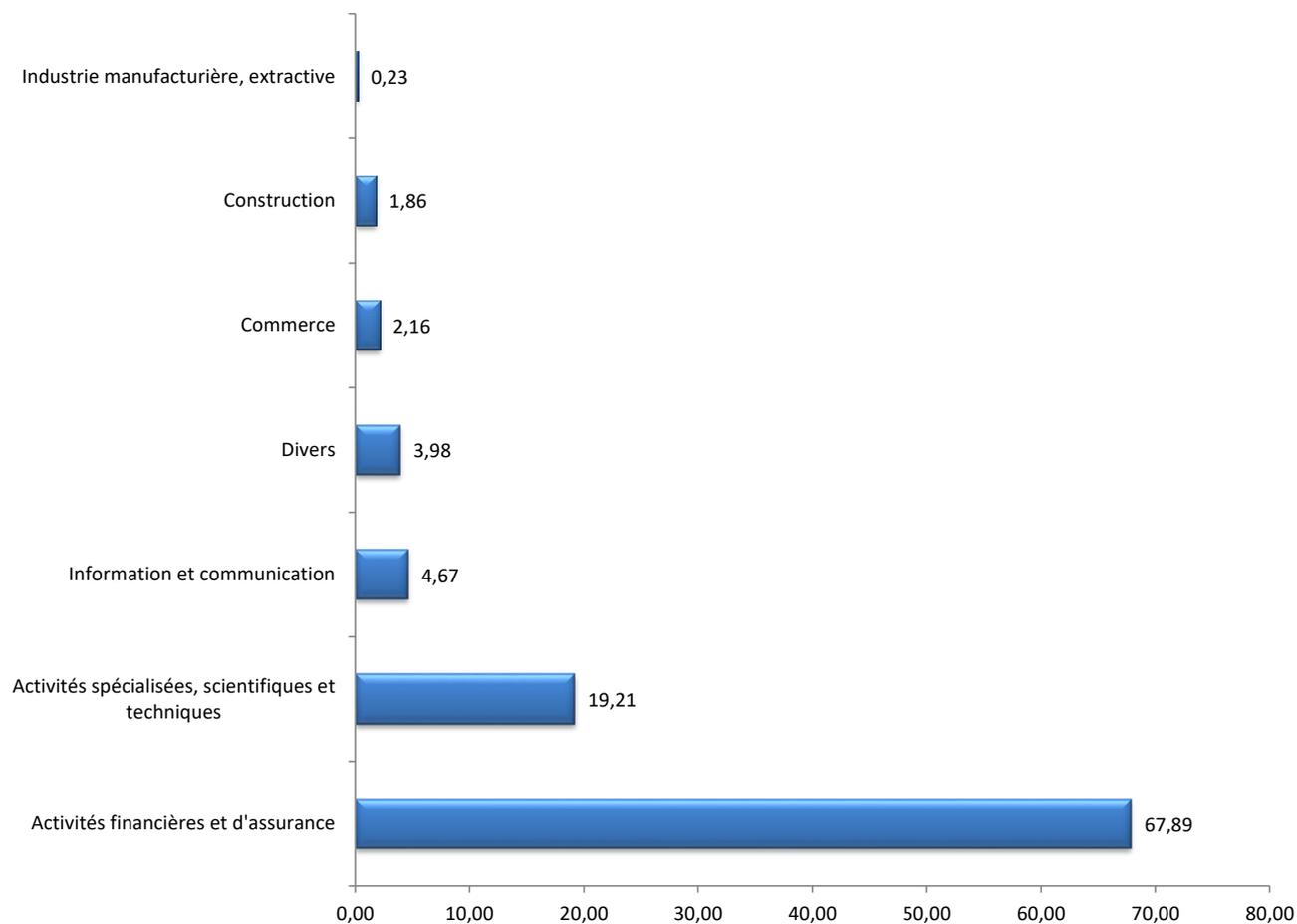
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	367.278,44		
2017	475.613,35		
2018	451.856,33		
2019	5.792.460,06		
2020	21.940,64		
2021	34.447.795,78		
	41.513.063,32	41.513.063,32	7,20%
2022		535.302.203,60	92,80%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		576.815.266,92	

Exercice 09/2021

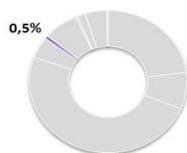
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	781.402,93		
2016	687.533,61		
2017	190.519,41		
2018	288.824,98		
2019	2.486.304,87		
2020	22.782.675,10		
	20.681.845,30	20.681.845,30	3,61%
2021		552.100.733,49	96,39%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		572.782.578,79	

Exercice 09/2020

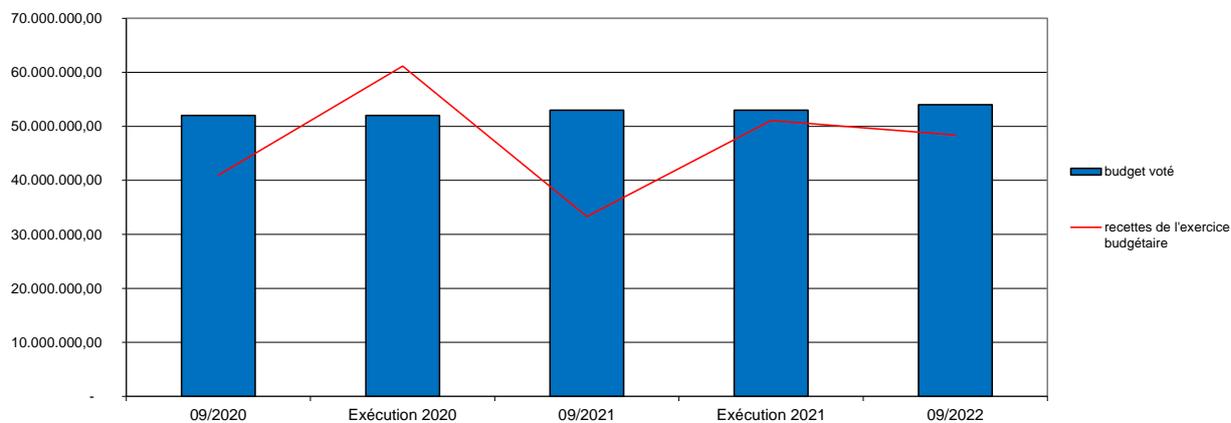
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	6.934.198,78		
2015	551.386,83		
2016	1.439.252,01		
2017	699.992,92		
2018	3.646.663,87		
2019	14.705.476,80		
	5.415.260,07	5.415.260,07	2,25%
2020		234.842.726,56	97,75%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		240.257.986,63	

3.4.3 Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes 09/2020 à 09/2022**Graphique 15 : Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes 09/2022 (en %)**

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Activités financières et d'assurance	172.460.067,78	71,78	435.173.939,27	75,98	391.621.210,22	67,89
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18.324.800,86	7,63	71.838.530,60	12,54	110.811.826,00	19,21
Information et communication	21.399.247,22	8,91	21.722.514,99	3,79	26.936.000,50	4,67
Divers	14.095.855,16	5,87	20.167.313,41	3,52	22.928.494,07	3,98
Commerce	7.592.599,37	3,16	14.133.271,20	2,47	12.464.473,86	2,16
Construction	4.906.671,47	2,04	7.951.762,09	1,39	10.702.768,94	1,86
Industrie manufacturière, extractive	1.478.744,77	0,62	1.795.247,23	0,31	1.350.493,33	0,23
Total	240.257.986,63	100,00	572.782.578,79	100,00	576.815.266,92	100,00

3.5 Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les tantièmes (IT)

Projet de budget 2023	61.000.000,00	euros
Budget voté 2022	54.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	7.000.000,00	12,96%

Graphique 16: Evolution de IT de 09/2020 à 09/2022**3.5.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt retenu sur les tantièmes**

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (soldes d'impôt)	2.412.162,86 5,89%	1.900.847,75 3,11%	- 4.425.595,70 -13,29%	- 4.320.396,84 -8,46%	2.739.760,03 5,66%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	38.536.774,41 94,11%	59.252.511,53 96,89%	37.720.990,91 113,29%	55.396.061,46 108,46%	45.632.962,71 94,34%
Recettes de l'exercice budgétaire	40.948.937,27	61.153.359,28	33.295.395,21	51.075.664,62	48.372.722,74
Budget voté	52.000.000,00	52.000.000,00	53.000.000,00	53.000.000,00	54.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 11.051.062,73 -21,25%	9.153.359,28 17,60%	- 19.704.604,79 -37,18%	- 1.924.335,38 -3,63%	- 5.627.277,26 -10,42%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			- 7.653.542,06 -18,69%	- 10.077.694,66 -16,48%	15.077.327,53 45,28%

3.5.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de la retenue d'impôt sur les tantièmes de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

Exercice 09/2022

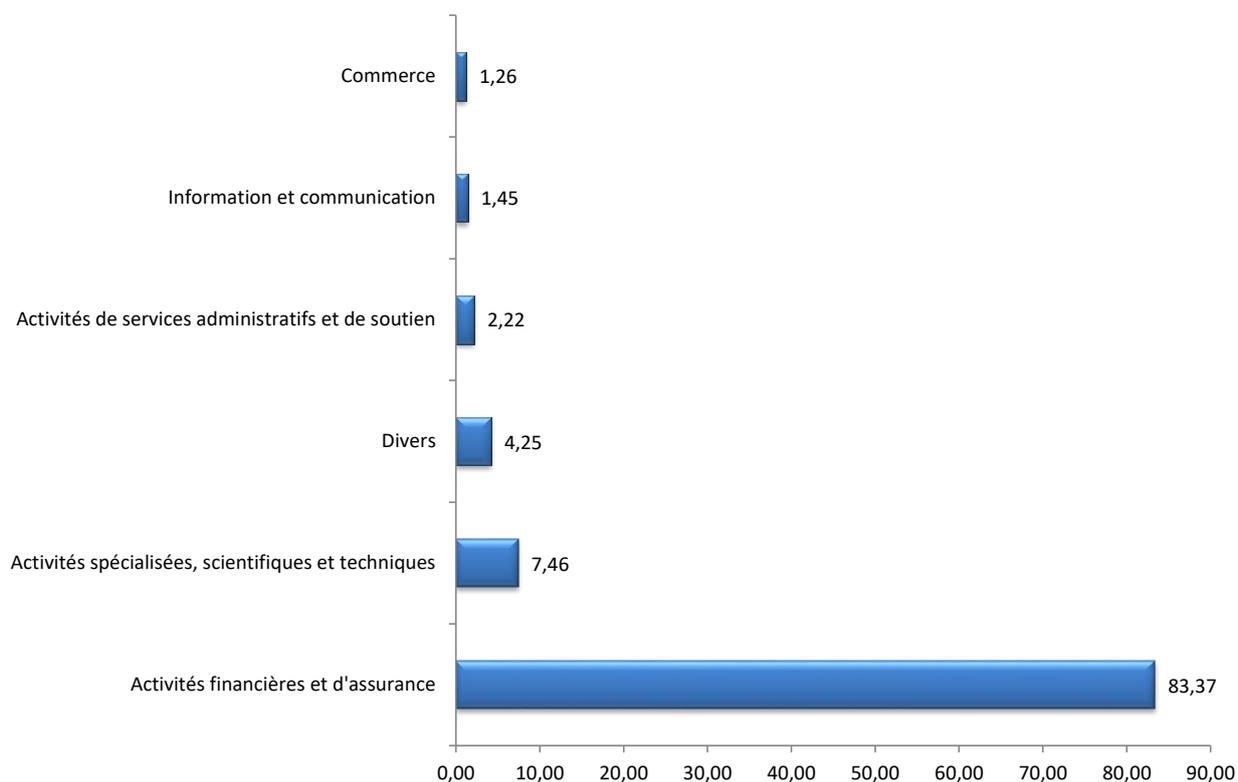
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	- 264.654,60		
2017	- 254.469,89		
2018	- 186.887,53		
2019	- 120.443,36		
2020	64.389,51		
2021	3.501.825,90		
	2.739.760,03	2.739.760,03	5,66%
2022		45.632.962,71	94,34%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		48.372.722,74	

Exercice 09/2021

Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	- 560.033,43		
2016	- 17.069,63		
2017	- 116.922,62		
2018	- 183.267,20		
2019	113.132,81		
2020	- 3.661.435,63		
	4.425.595,70	- 4.425.595,70	-13,29%
2021		37.720.990,91	113,29%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		33.295.395,21	

Exercice 09/2020

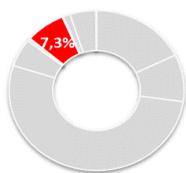
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	- 24.863,60		
2015	- 11.668,11		
2016	53.824,68		
2017	300.311,14		
2018	808.745,96		
2019	3.503.926,99		
	2.412.162,86	2.412.162,86	5,89%
2020		38.536.774,41	94,11%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		40.948.937,27	

3.5.3 Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes de 09/2020 à 09/2022**Graphique 17: Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes 09/2022 (en %)**

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Activités financières et d'assurance	34.522.794,30	84,31	26.163.074,55	78,58	40.330.551,94	83,37
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3.237.199,83	7,91	3.146.435,26	9,45	3.608.489,10	7,46
Divers	1.626.675,59	3,97	1.652.371,67	4,96	2.054.334,02	4,25
Activités de services administratifs et de soutien	1.003.578,41	2,45	880.709,21	2,65	1.071.470,83	2,22
Information et communication	717.667,58	1,75	785.607,09	2,36	699.341,47	1,45
Commerce	-158.978,44	-0,39	667.197,43	2,00	608.535,38	1,26
Total	40.948.937,27	100,00	33.295.395,21	100,00	48.372.722,74	100,00

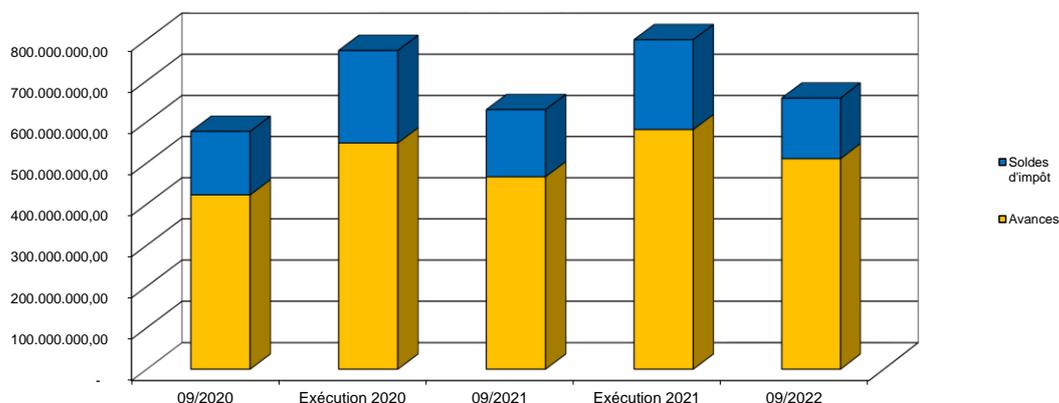
3 Propositions budgétaires - IF

3.6 Impôt retenu sur la fortune (IF)



Projet de budget 2023	840.000.000,00	euros
Budget voté 2022	800.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	40.000.000,00	5,00%

Graphique 18: Evolution de l'IF de 09/2020 à 09/2022



3.6.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt sur la fortune

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (soldes d'impôt)	154.193.233,96 26,73%	224.655.443,07 29,04%	163.103.688,19 25,90%	220.015.219,50 27,45%	147.310.861,02 22,39%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	422.727.131,55 73,27%	548.879.222,17 70,96%	466.750.242,17 74,10%	581.539.968,50 72,55%	510.672.045,37 77,61%
Recettes de l'exercice budgétaire	576.920.365,51	773.534.665,24	629.853.930,36	801.555.188,00	657.982.906,39
Budget voté	700.000.000,00	700.000.000,00	660.000.000,00	660.000.000,00	800.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 123.079.634,49 -17,58%	73.534.665,24 10,50%	- 30.146.069,64 -4,57%	141.555.188,00 21,45%	- 142.017.093,61 -17,75%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			52.933.564,85 9,18%	28.020.522,76 3,62%	28.128.976,03 4,47%

3.6.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de l'impôt sur la fortune de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

Exercice 09/2022

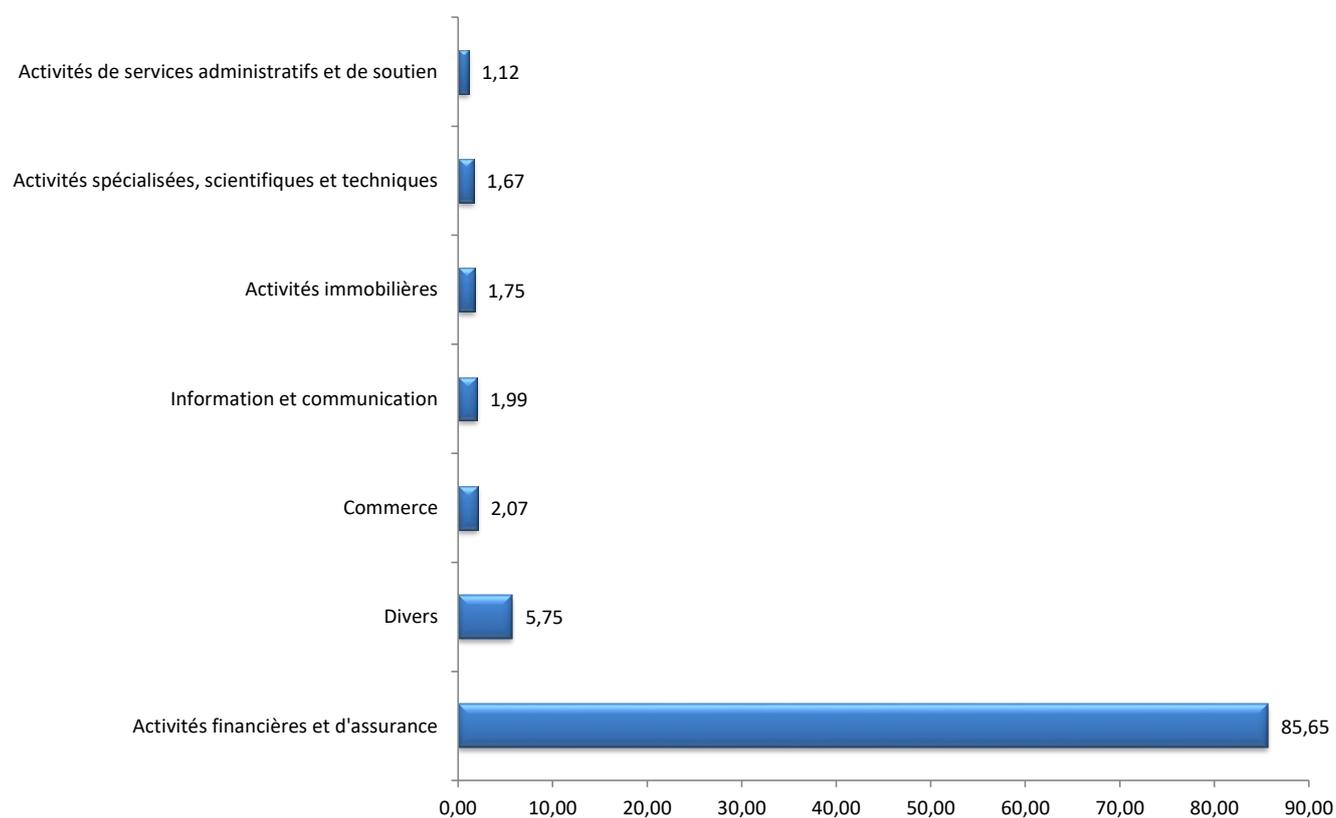
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	- 3.278.904,33		
2017	6.370.463,04		
2018	11.277.697,43		
2019	15.337.709,82		
2020	17.866.848,40		
2021	99.737.046,66		
	147.310.861,02	147.310.861,02	22,39%
2022		510.672.045,37	77,61%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		657.982.906,39	

Exercice 09/2021

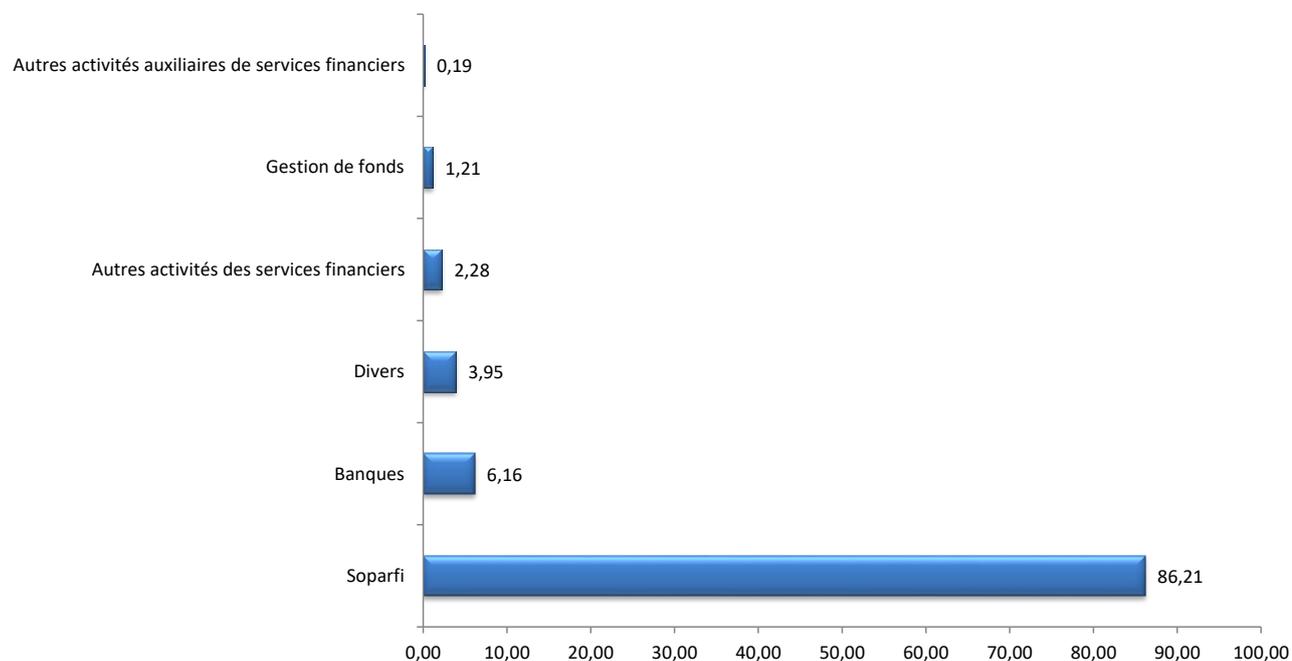
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	1.918.037,17		
2016	15.119.964,48		
2017	22.444.912,35		
2018	18.822.669,32		
2019	13.857.648,33		
2020	90.940.456,54		
	163.103.688,19	163.103.688,19	25,90%
2021		466.750.242,17	74,10%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		629.853.930,36	

Exercice 09/2020

Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	599.980,97		
2015	4.428.802,12		
2016	12.561.890,53		
2017	19.919.086,56		
2018	23.414.890,36		
2019	93.268.583,42		
	154.193.233,96	154.193.233,96	26,73%
2020		422.727.131,55	73,27%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		576.920.365,51	

3.6.3 Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes de 09/2020 à 09/2022**Graphique 19: Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes 09/2022 (en %)**

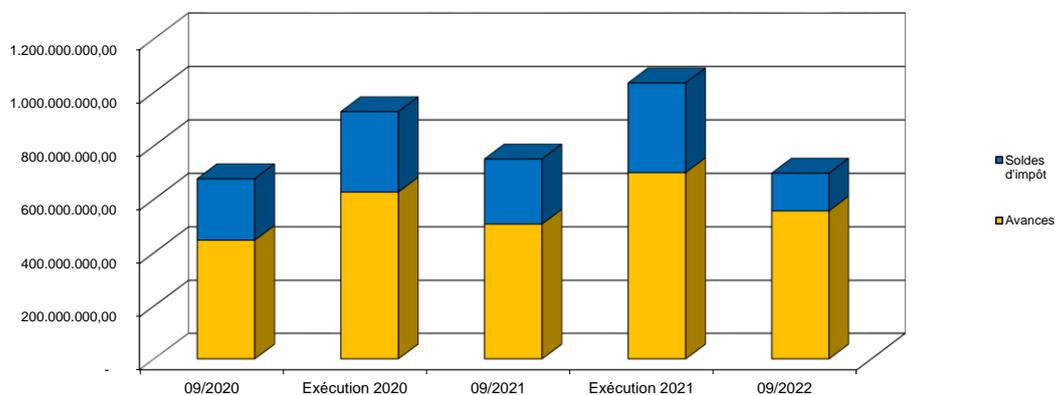
	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Activités financières et d'assurance	483.685.372,10	83,84	546.469.691,40	86,76	563.591.398,60	85,65
Divers	26.056.058,52	4,52	26.547.859,50	4,21	37.806.347,05	5,75
Commerce	12.366.232,03	2,14	15.157.861,24	2,41	13.614.243,20	2,07
Information et communication	19.815.669,81	3,43	10.900.469,38	1,73	13.095.217,27	1,99
Activités immobilières	10.676.214,93	1,85	11.554.391,37	1,83	11.506.399,04	1,75
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13.822.647,90	2,40	9.956.679,01	1,58	10.988.347,82	1,67
Activités de services administratifs et de soutien	10.498.170,22	1,82	9.266.978,46	1,47	7.380.953,41	1,12
Total	576.920.365,51	100,00	629.853.930,36	100,00	657.982.906,39	100,00

3.6.4 Analyse des activités financières et d'assurance sur la période 09/2020 à 09/2022**Graphique 20: Répartition de l'IF à l'intérieur du secteur financier 09/2022 (en %)**

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Soparfi	397.745.965,57	82,23	472.728.125,29	86,51	485.856.935,32	86,21
Banques	33.938.552,77	7,02	26.597.063,48	4,87	34.743.513,30	6,16
Divers	22.746.054,69	4,70	25.422.357,93	4,65	22.259.978,20	3,95
Autres activités des services financiers	18.126.776,15	3,75	13.288.212,77	2,43	12.822.915,44	2,28
Gestion de fonds	9.837.525,22	2,03	7.292.876,25	1,33	6.810.134,16	1,21
Autres activités auxiliaires de services financiers	1.290.497,70	0,27	1.141.055,68	0,21	1.097.922,18	0,19
Total	483.685.372,10	100,00	546.469.691,40	100,00	563.591.398,60	100,00

3.7 Produit de l'impôt commercial communal (ICC)

Projet de budget 2023	960.000.000,00	euros
Budget voté 2022	950.000.000,00	euros
Différence 2023/2022	10.000.000,00	1,05%

Graphique 21: Evolution de l'ICC de 09/2020 à 09/2022**3.7.1 Décompte de la recette réalisée au titre de l'impôt commercial communal**

	09/2020	Exécution 2020	09/2021	Exécution 2021	09/2022
Recettes réalisées au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire (soldes d'impôt)	229.657.066,26 33,96%	300.496.725,92 32,41%	243.199.356,86 32,42%	335.040.759,37 32,38%	140.907.354,57 20,21%
Recettes réalisées au titre de l'année d'imposition correspondant à l'exercice budgétaire (avances)	446.686.383,67 66,04%	626.766.828,18 67,59%	506.974.654,57 67,58%	699.651.101,59 67,62%	556.374.527,29 79,79%
Recettes de l'exercice budgétaire	676.343.449,93	927.263.554,10	750.174.011,43	1.034.691.860,96	697.281.881,86
Budget voté	1.053.000.000,00	1.053.000.000,00	900.000.000,00	900.000.000,00	950.000.000,00
Ecart par rapport au budget voté (plus- / moins-values)	- 376.656.550,07 -35,77%	- 125.736.445,90 -11,94%	- 149.825.988,57 -16,65%	134.691.860,96 14,97%	- 252.718.118,14 -26,60%
Différence par rapport aux recettes de l'exercice précédent			73.830.561,50 10,92%	107.428.306,86 11,59%	- 52.892.129,57 -7,05%

3.7.2 Répartition des recettes par année d'imposition

Les tableaux suivants illustrent la répartition par année d'imposition des recettes réalisées au titre de l'impôt commercial communal de 09/2020 à 09/2022 (en euros).

Exercice 09/2022			
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2017	6.027.299,18		
2017	974.503,33		
2018	1.777.020,09		
2019	11.988.524,35		
2020	90.470.555,95		
2021	28.937.302,69		
	140.175.205,59	140.175.205,59	20,10%
		732.148,98	
2022		556.374.527,29	79,79%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2022		697.281.881,86	

Exercice 09/2021			
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2016	12.691.390,23		
2016	30.504.171,23		
2017	17.558.232,06		
2018	50.619.626,06		
2019	106.766.905,56		
2020	23.071.272,50		
	241.211.597,64	241.211.597,64	32,15%
		1.987.759,22	
2021		506.974.654,57	67,58%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2021		750.174.011,43	

Exercice 09/2020			
Année d'imposition	Paiements opérés	Recettes de l'exercice	Recettes en %
Années antérieures à 2015	- 1.912.394,51		
2015	56.893.877,09		
2016	28.171.307,54		
2017	20.585.333,50		
2018	109.175.677,32		
2019	14.111.258,07		
	227.025.059,01	227.025.059,01	33,57%
		2.632.007,25	
2020		446.686.383,67	66,04%
Recettes de l'exercice budgétaire 09/2020		676.343.449,93	

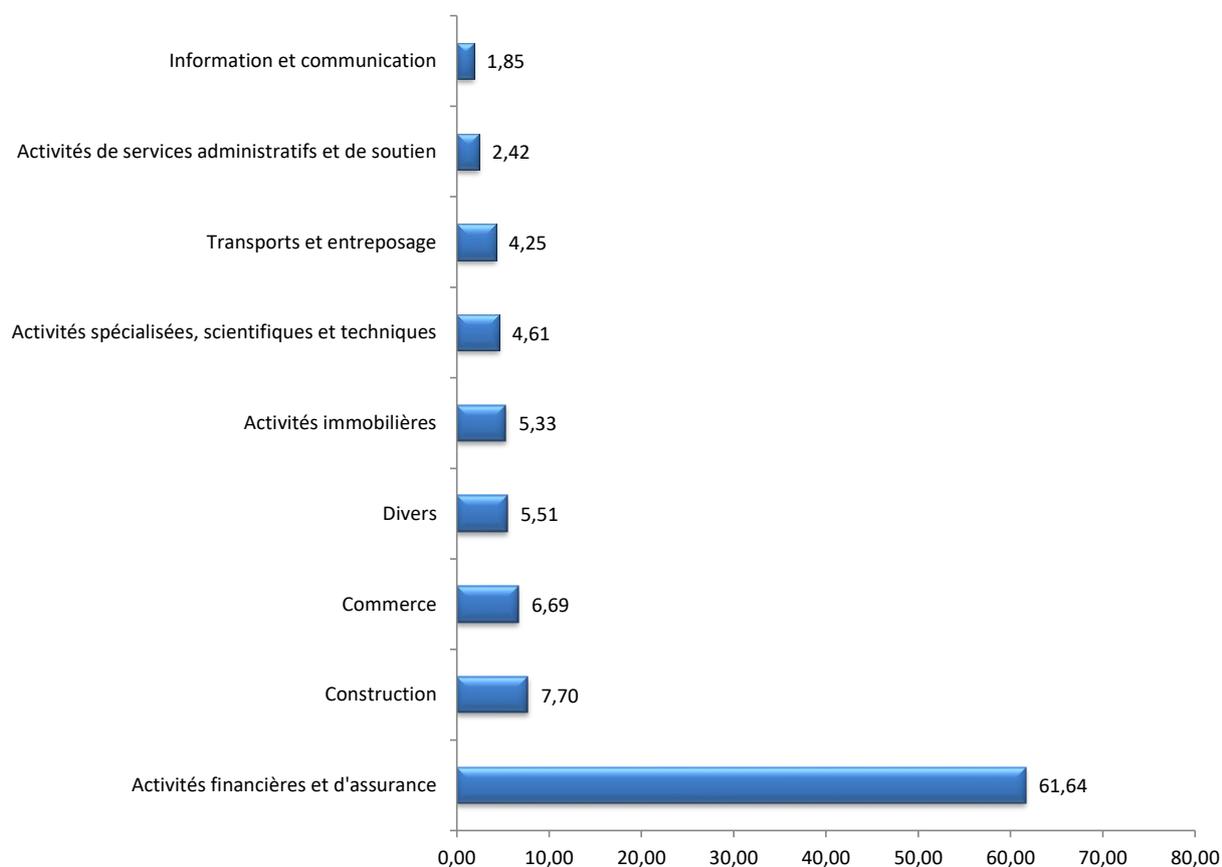
3 Propositions budgétaires - ICC

3.7.3 Répartition par secteur des recettes réalisées de 09/2020 à 09/2022

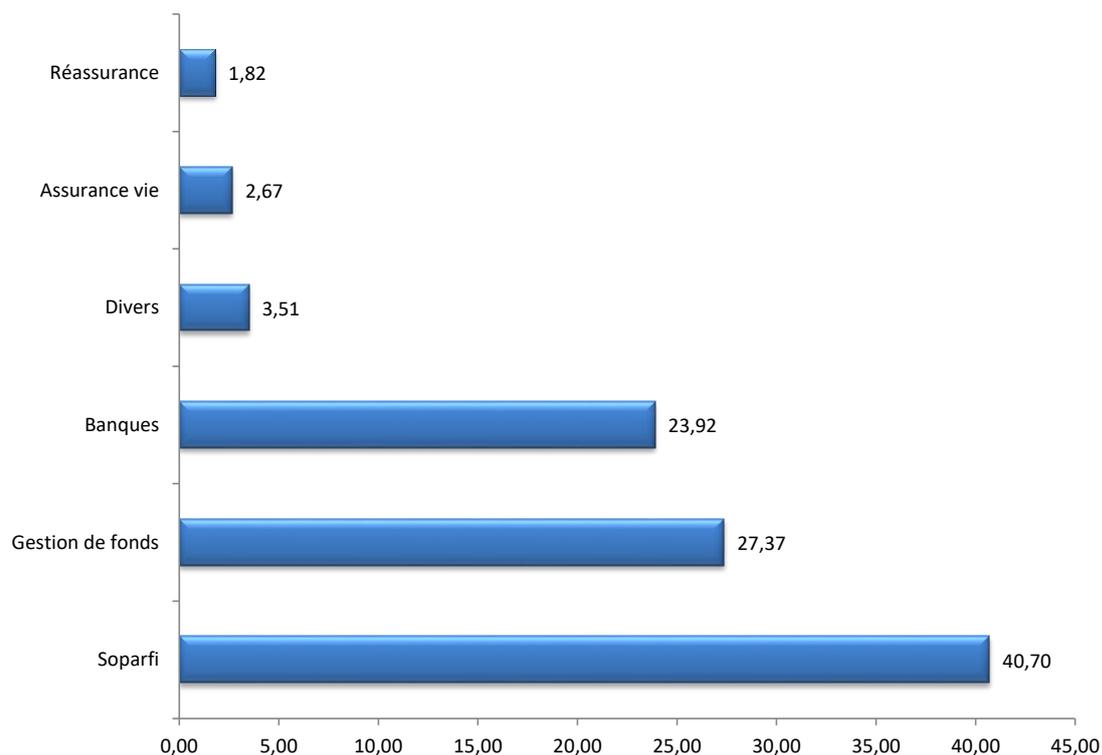
09/2022	Avances	Soldes	Total	en %
Activités financières et d'assurance	368.278.417,82	61.554.785,62	429.833.203,44	61,64
Construction	32.053.643,77	21.659.533,09	53.713.176,86	7,70
Commerce	38.351.651,42	8.292.293,87	46.643.945,29	6,69
Divers	28.789.348,23	9.602.441,18	38.391.789,41	5,51
Activités immobilières	17.944.886,86	19.198.845,91	37.143.732,77	5,33
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22.229.275,94	9.894.921,80	32.124.197,74	4,61
Transports et entreposage	25.875.557,42	3.731.233,88	29.606.791,30	4,25
Activités de services administratifs et de soutien	10.666.554,32	6.242.404,53	16.908.958,85	2,42
Information et communication	12.583.732,47	332.353,73	12.916.086,20	1,85
Total	556.773.068,25	140.508.813,61	697.281.881,86	100,00

09/2021	Avances	Soldes	Total	en %
Activités financières et d'assurance	354.077.169,72	177.475.439,64	531.552.609,36	70,86
Construction	28.896.909,76	23.188.143,53	52.085.053,29	6,94
Commerce	35.939.008,96	11.546.456,99	47.485.465,95	6,33
Divers	22.915.726,74	6.006.665,15	28.922.391,89	3,86
Activités immobilières	15.272.219,67	10.096.699,54	25.368.919,21	3,38
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18.251.629,44	1.133.249,37	19.384.878,81	2,58
Transports et entreposage	10.104.193,01	7.833.039,72	17.937.232,73	2,39
Activités de services administratifs et de soutien	10.278.817,98	5.501.994,47	15.780.812,45	2,10
Information et communication	11.551.333,36	105.314,38	11.656.647,74	1,55
Total	507.287.008,64	242.887.002,79	750.174.011,43	100,00

09/2020	Avances	Soldes	Total	en %
Activités financières et d'assurance	323.177.529,36	185.925.224,81	509.102.754,17	75,27
Commerce	30.294.881,89	10.177.089,76	40.471.971,65	5,98
Construction	20.619.606,11	9.335.229,23	29.954.835,34	4,43
Divers	18.413.454,17	9.090.647,49	27.504.101,66	4,07
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14.705.846,96	6.779.502,37	21.485.349,33	3,18
Activités de services administratifs et de soutien	9.629.354,80	3.667.812,28	13.297.167,08	1,97
Information et communication	9.907.781,99	2.336.924,90	12.244.706,89	1,81
Activités immobilières	12.413.491,62	-392.521,50	12.020.970,12	1,78
Transports et entreposage	7.825.534,93	2.436.058,76	10.261.593,69	1,52
Total	446.987.481,83	229.355.968,10	676.343.449,93	100,00

3.7.4 Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes de 09/2020 à 09/2022**Graphique 22: Pondération des différents secteurs dans la réalisation des recettes ICC 09/2022 (en %)**

en %	09/2020	09/2021	09/2022
Activités financières et d'assurance	75,27	70,86	61,64
Construction	4,43	6,94	7,70
Commerce	5,98	6,33	6,69
Divers	4,07	3,86	5,51
Activités immobilières	1,78	3,38	5,33
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,18	2,58	4,61
Transports et entreposage	1,52	2,39	4,25
Activités de services administratifs et de soutien	1,97	2,10	2,42
Information et communication	1,81	1,55	1,85
Total	100,00	100,00	100,00

3.7.5 Analyse des activités financières et d'assurance de 09/2020 à 09/2022**Graphique 23: Répartition de l'ICC à l'intérieur du secteur financier 09/2022 (en %)**

	09/2020	%	09/2021	%	09/2022	%
Soparfi	155.563.552,62	30,56	195.178.900,65	36,72	174.951.871,94	40,70
Gestion de fonds	113.507.228,49	22,30	94.083.799,24	17,70	117.666.353,63	27,37
Banques	187.916.016,51	36,91	182.946.366,10	34,42	102.797.015,45	23,92
Divers	29.058.588,34	5,71	26.952.767,25	5,07	15.099.947,39	3,51
Assurance vie	16.602.998,02	3,26	18.126.196,20	3,41	11.480.287,32	2,67
Réassurance	6.454.370,19	1,27	14.264.579,92	2,68	7.837.727,71	1,82
Total	509.102.754,17	100,00	531.552.609,36	100,00	429.833.203,44	100,00

4. Ventilation entre avances et soldes

	09/2020		09/2021		09/2022	
	Avances	Soldes	Avances	Soldes	Avances	Soldes
Impôt sur le revenu des collectivités	73%	27%	74%	26%	83%	17%
Impôt sur le revenu des personnes physiques	77%	23%	67%	33%	66%	34%
Impôt sur la fortune	73%	27%	74%	26%	78%	22%
Impôt commercial communal	66%	34%	68%	32%	80%	20%

5 Evolution soldes restant dus

5. Evolution des soldes d'impôts restant dus de 09/2020 à 09/2022

(pour les trois bureaux de recette)

Impôt		30.09.2020	30.09.2021	30.09.2022
Impôt sur le revenu des collectivités	Non échu	81.180.371,17	79.020.817,83	111.139.111,59
	Soumis à délai	45.053.223,32	7.490.657,17	17.887.026,67
	Normal	560.855.454,15	480.613.463,13	509.429.780,03
	Soumis à contrainte	179.958.092,96	147.968.640,15	109.738.621,07
	Total	867.047.141,60	715.093.578,28	748.194.539,36

Impôt		30.09.2020	30.09.2021	30.09.2022
Impôt sur le revenu des personnes physiques	Non échu	48.257.260,15	56.567.210,90	100.899.260,53
	Soumis à délai	14.238.567,50	19.380.966,46	32.399.136,94
	Normal	39.849.358,18	20.208.448,42	8.774.984,45
	Soumis à contrainte	152.447.368,90	152.901.168,66	162.685.093,86
	Total	254.792.554,73	249.057.794,44	304.758.475,78

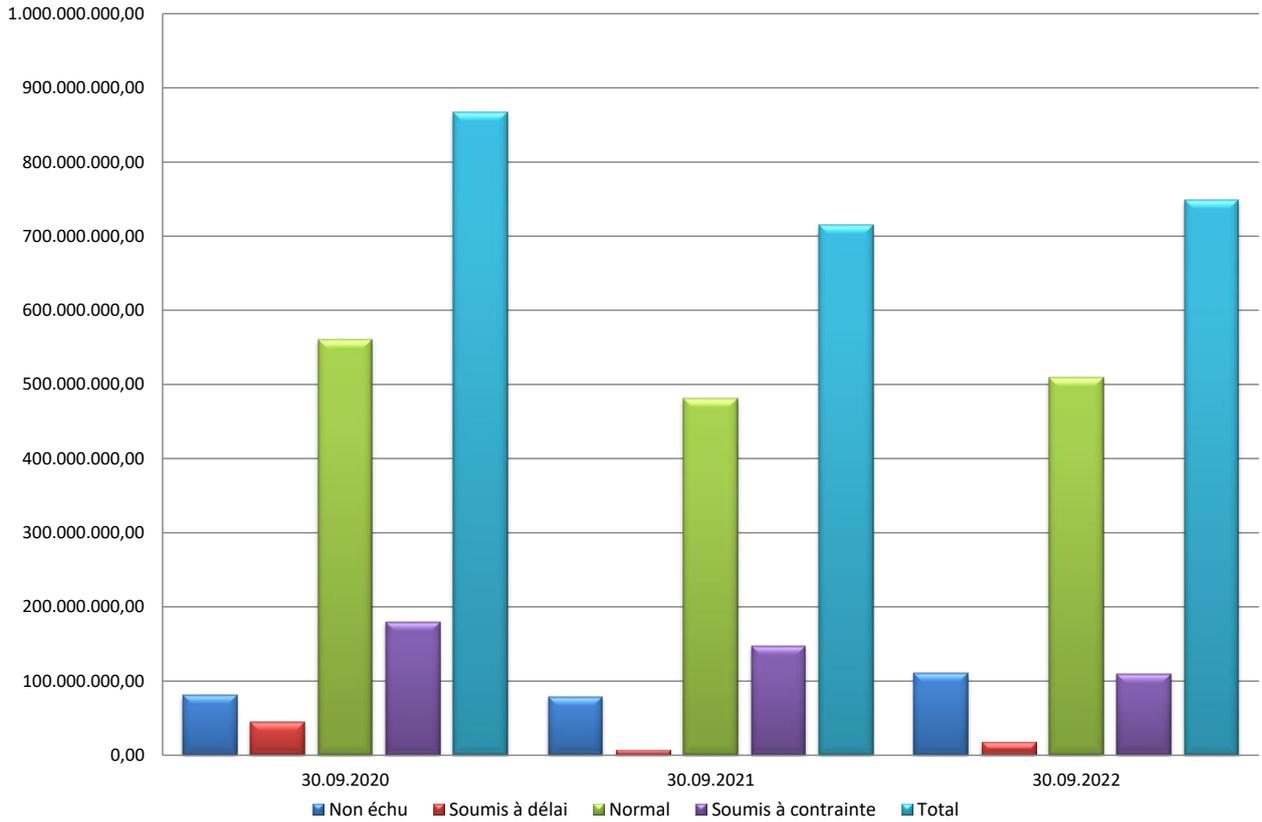
Impôt		30.09.2020	30.09.2020	30.09.2022
Impôt sur la fortune	Non échu	14.032.118,80	11.354.066,05	12.640.871,55
	Soumis à délai	5.081.306,83	54.854,90	134.257,05
	Normal	83.408.285,16	50.141.124,70	64.581.243,18
	Soumis à contrainte	37.138.692,84	45.694.459,16	36.567.958,57
	Total	139.660.403,63	107.244.504,81	113.924.330,35

Impôt		30.09.2020	30.09.2021	30.09.2022
Impôt commercial	Non échu	30.187.662,77	29.335.708,66	44.218.149,23
	Soumis à délai	13.780.109,10	1.412.336,89	4.469.819,00
	Normal	141.931.876,66	128.106.354,93	136.457.961,56
	Soumis à contrainte	56.182.999,49	37.964.159,35	41.012.819,36
	Total	242.082.648,02	196.818.559,83	226.158.749,15

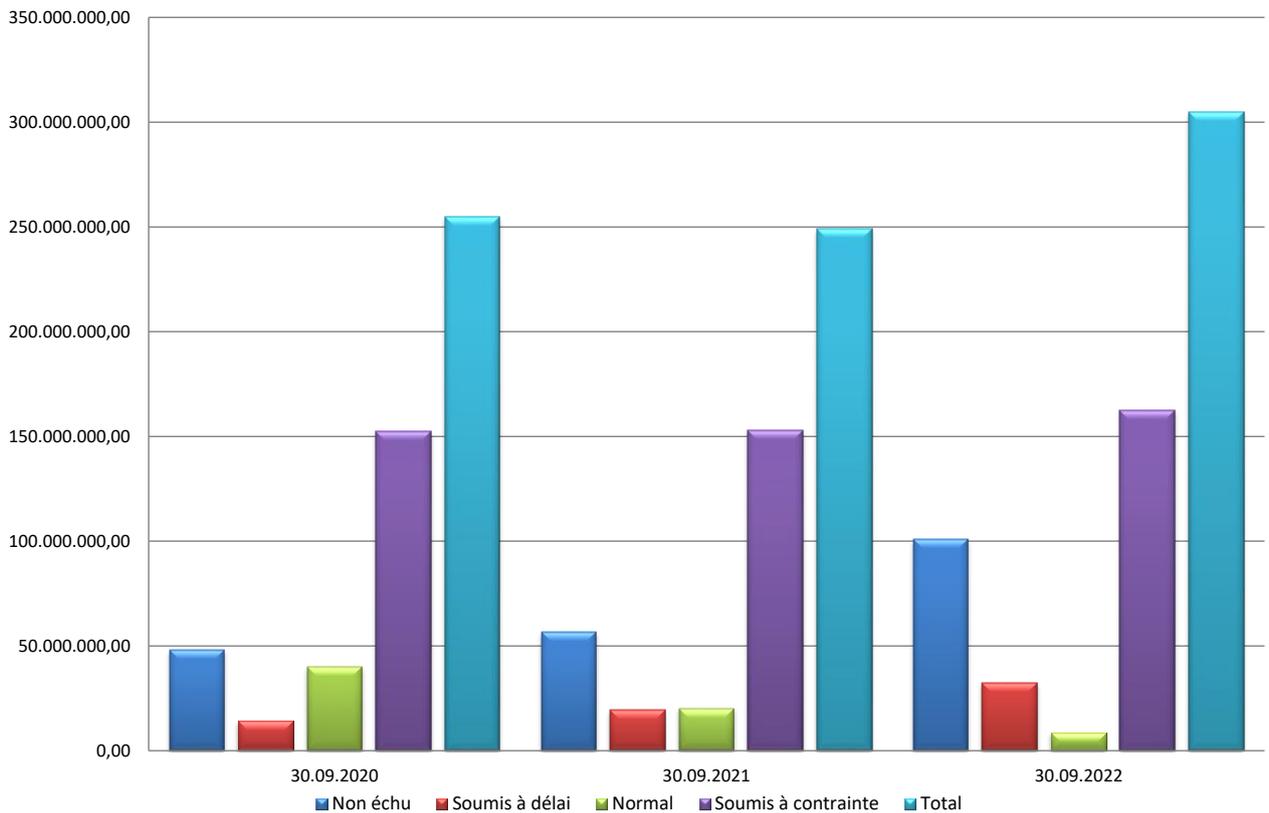
Légende

Non-échus:	Le bulletin d'impôt est sorti, or l'impôt n'a pas encore été payé par le contribuable.
Soumis à délai:	Les impôts échus sont soumis à un délai de paiement accordé sur demande expresse du contribuable.
Normal:	Les impôts sont échus, or ils ne sont pas encore soumis à une contrainte de paiement ou à un délai de paiement.
Soumis à contrainte:	Le recouvrement forcé a été lancé.

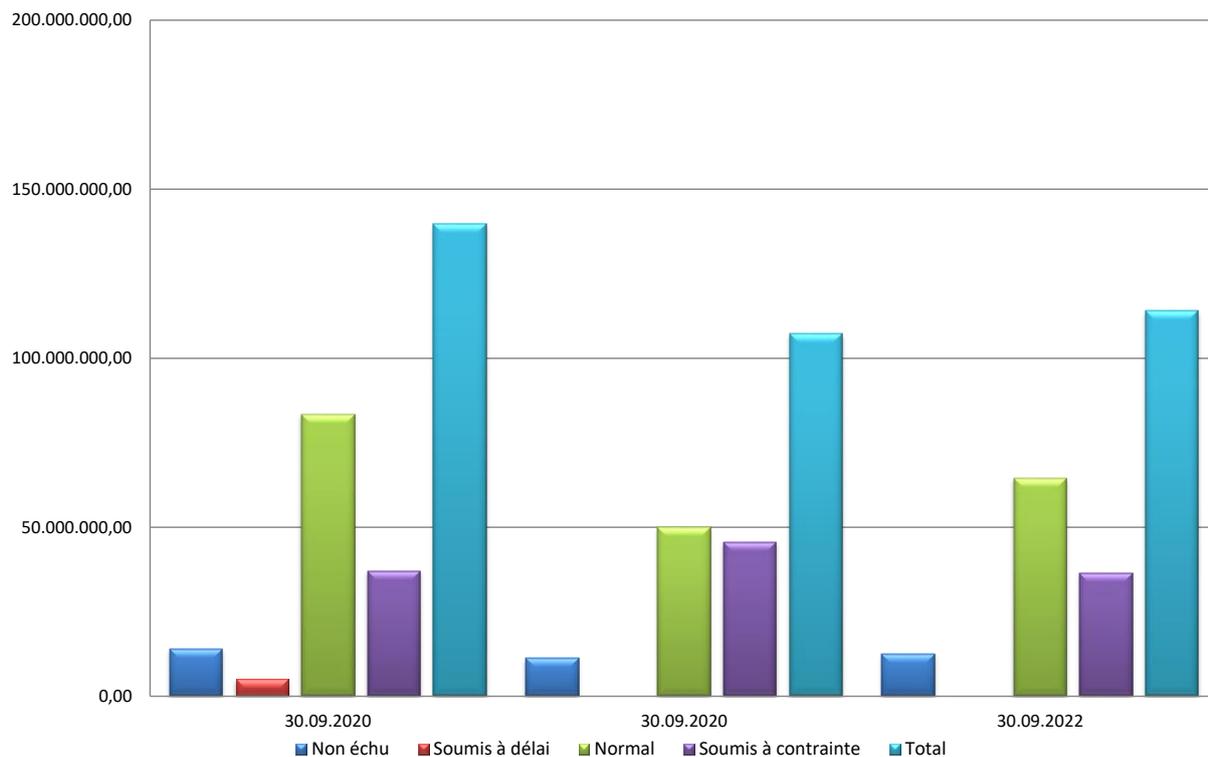
Graphique 24: Evolution des soldes d'impôts restant dus - Impôt sur le revenu des collectivités (en mio €)



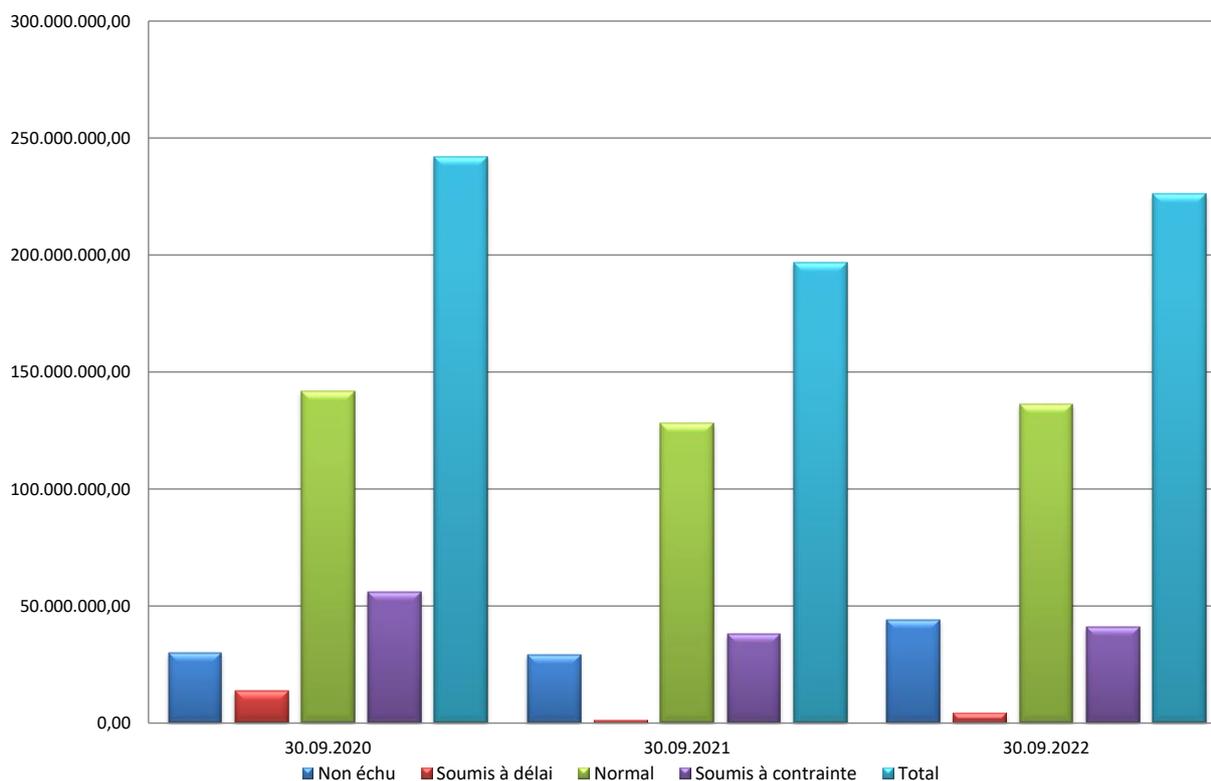
Graphique 25: Evolution des soldes d'impôts restant dus - Impôt sur le revenu des personnes physiques (en mio €)



Graphique 26: Evolution des soldes d'impôts restants dus - Impôt sur la fortune (en mio €)



Graphique 27: Evolution des soldes d'impôts restants dus - Impôt commercial communal (en mio €)



6 Décharges

6. Décharges de 2017 à 09/2022

Bureau de recette	Type d'impôt	Nombre de décharges	en % du total	Montant décharges	en % du total
Luxembourg	Impôt sur le revenu	1 151	29,51	14.106.442,75 €	69,02
	Impôt sur la fortune	1 964	50,35	2.294.925,51 €	11,23
	Impôt commercial	193	4,95	3.049.150,82 €	14,92
	IEBT (par voie d'assiette)	4	0,10	129,00 €	0,00
	Impôt retenu traitements et salaires	529	13,56	821.690,23 €	4,02
	Impôt retenu revenus de capitaux	48	1,23	152.922,86 €	0,75
	Impôt sur les tantièmes	2	0,05	7.254,20 €	0,04
	Contribution de crise (par voie d'assiette)	2	0,05	481,00 €	0,00
	Assurance dépendance	8	0,21	3.762,00 €	0,02
Total:		3.901	100,00	20.436.758,37	100,00

Esch	Total:	0	0,00	0,00	0,00
------	---------------	---	------	------	------

Ettelbrück	Total:	0	0,00	0,00	0,00
------------	---------------	---	------	------	------

Total des 3 bureaux de recette de 01/2022 à 09/2022	3.901	100,00	20.436.758,37	100,00
--	-------	--------	---------------	--------

Total des 3 bureaux de recette en 2021	12.621	100,00	25.950.037,84	100,00
---	--------	--------	---------------	--------

Total des 3 bureaux de recette en 2020	10720	100	17.248.293,34	100,00
---	-------	-----	---------------	--------

Total des 3 bureaux de recette en 2019	9362	100	30.253.244,40	100,00
---	------	-----	---------------	--------

Total des 3 bureaux de recette en 2018	4271	100	13.910.616,65	100,00
---	------	-----	---------------	--------

Total des 3 bureaux de recette en 2017	6897	100	12.433.084,67	100,00
---	------	-----	---------------	--------

7 Etat des impositions

7. Etat des impositions des bureaux d'imposition des personnes physiques respectivement des personnes morales au 09/2022

7.1 Etat des impositions des bureaux d'imposition des personnes physiques au 30 septembre 2022

Impôt sur le revenu

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	235.085	219.684	15.263	234.947	51	18	69	219.735	15.281	235.016	99,97%
2018	297.822	274.170	17.714	291.884	962	127	1.089	275.132	17.841	292.973	98,37%
2019	308.787	274.341	16.693	291.034	1.887	193	2.080	276.228	16.886	293.114	94,92%
2020	316.278	251.778	14.183	265.961	5.913	431	6.344	257.691	14.614	272.305	86,10%
2021	318.388	119.351	5.241	124.592	20.173	832	21.005	139.524	6.073	145.597	45,73%
Totaux:	1.476.360	1.139.324	69.094	1.208.418	28.986	1.601	30.587	1.168.310	70.695	1.239.005	83,92%

Impôt commercial communal

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	8.483	946	7.511	8.457	1	4	5	947	7.515	8.462	99,75%
2018	8.454	863	7.195	8.058	12	39	51	875	7.234	8.109	95,92%
2019	8.393	774	6.671	7.445	16	74	90	790	6.745	7.535	89,78%
2020	8.365	549	5.808	6.357	20	199	219	569	6.007	6.576	78,61%
2021	7.802	87	1.479	1.566	39	393	432	126	1.872	1.998	25,61%
Totaux:	41.497	3.219	28.664	31.883	88	709	797	3.307	29.373	32.680	78,75%

Etablissement en commun des revenus

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	7.952	7.937	0	7.937	5	0	5	7.942	0	7.942	99,87%
2018	8.119	7.991	0	7.991	22	0	22	8.013	0	8.013	98,69%
2019	7.863	7.533	0	7.533	43	0	43	7.576	0	7.576	96,35%
2020	7.984	7.132	0	7.132	121	0	121	7.253	0	7.253	90,84%
2021	7.786	3.034	0	3.034	481	0	481	3.515	0	3.515	45,15%
Totaux:	39.704	33.627	0	33.627	672	0	672	34.299	0	34.299	86,39%

7.2 Etat des impositions des bureaux d'impositions des personnes morales au 30 septembre 2022**Impôt sur le revenu des collectivités**

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	95.978	18.013	77.867	95.880	25	29	54	18.038	77.896	95.934	99,95%
2018	98.094	18.751	77.296	96.047	66	179	245	18.817	77.475	96.292	98,16%
2019	99.833	19.046	73.300	92.346	132	462	594	19.178	73.762	92.940	93,10%
2020	100.574	17.170	68.496	85.666	177	812	989	17.347	69.308	86.655	86,16%
2021	103.574	5.300	16.503	21.803	1.521	5.089	6.610	6.821	21.592	28.413	27,43%
Totaux:	498.053	78.280	313.462	391.742	1.921	6.571	8.492	80.201	320.033	400.234	80,36%

Impôt commercial communal

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	98.978	14.323	84.560	98.883	25	26	51	14.348	84.586	98.934	99,96%
2018	101.610	14.413	85.182	99.595	52	182	234	14.465	85.364	99.829	98,25%
2019	103.341	14.167	81.682	95.849	103	493	596	14.270	82.175	96.445	93,33%
2020	103.205	12.494	75.811	88.305	146	845	991	12.640	76.656	89.296	86,52%
2021	104.333	3.824	18.252	22.076	1.086	5.611	6.697	4.910	23.863	28.773	27,58%
Totaux:	511.467	59.221	345.487	404.708	1.412	7.157	8.569	60.633	352.644	413.277	80,80%

Impôt sur la fortune

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	87.316	75.948	11.221	87.169	2	121	123	75.950	11.342	87.292	99,97%
2018	89.114	77.320	11.317	88.637	31	138	169	77.351	11.455	88.806	99,65%
2019	91.000	77.229	11.015	88.244	165	134	299	77.394	11.149	88.543	97,30%
2020	92.281	74.626	10.179	84.805	365	142	507	74.991	10.321	85.312	92,45%
2021	93.216	70.461	8.478	78.939	724	144	868	71.185	8.622	79.807	85,62%
Totaux:	452.927	375.584	52.210	427.794	1.287	679	1.966	376.871	52.889	429.760	94,89%

Etablissement en commun des revenus

Année d'imposition	Nb contr. immatr.	Fin du mois précédent			Pendant le mois			Fin du mois en cours (totaux)			en %
		avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	avec cote	sans cote	total	
2017	7.741	7.740	0	7.740	0	0	0	7.740	0	7.740	99,99%
2018	8.839	8.670	0	8.670	28	0	28	8.698	0	8.698	98,40%
2019	9.973	8.972	0	8.972	116	0	116	9.088	0	9.088	91,13%
2020	11.412	8.614	0	8.614	224	0	224	8.838	0	8.838	77,44%
2021	13.567	2.488	0	2.488	576	0	576	3.064	0	3.064	22,58%
Totaux:	51.532	36.484	0	36.484	944	0	944	37.428	0	37.428	72,63%

8.1 Références articles budgétaires

Section 64.0

Article 64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités
Article 64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette
Article 64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires
Article 64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux
Article 64.0.37.012	Impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents
Article 64.0.37.025	Impôt retenu sur les tantièmes
Article 64.0.37.028	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire
Article 64.0.37.014	Impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants
Article 64.0.37.029	Prélèvement immobilier
Article 64.0.37.021	Impôt sur la fortune
Article 64.0.37.026	Retenue libératoire nationale sur les intérêts
Article 64.0.37.001	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités
Article 64.0.37.013	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette
Article 64.1.36.092	Prélèvement sur le produit des jeux de casino

Section V

Article 10	Produit de l'impôt commercial communal
Article 38	Produit de la contribution dépendance

8.2 Liste des codes NACE

A	Agriculture, sylviculture et pêche
	Culture et production animale, chasse et services annexes
	Sylviculture et exploitation forestière
	Pêche et aquaculture
B	Industries extractives
	Extraction de houille et de lignite
	Extraction d'hydrocarbures
	Extraction de minerais métalliques
	Autres industries extractives
	Services de soutien aux industries extractives
C	Industrie manufacturière
	Industries alimentaires
	Fabrication de boissons
	Fabrication de produits à base de tabac
	Fabrication de textiles
	Industrie de l'habillement
	Industrie de cuir et de la chaussure
	Travail de bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception de meubles
	Industrie du papier et du carton
	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
	Cokéfaction et raffinage
	Industrie chimique
	Industrie pharmaceutique
	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastic
	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
	Métallurgie
	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
	Fabrication d'équipements électriques
	Fabrication de machines et équipements
	Industrie automobile
	Fabrication d'autres matériels de transport
	Fabrication de meubles
	Autres industries manufacturières
	Réparation et installation de machines et d'équipements
D	Electricité, gaz
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Eau, assainissement, déchets et dépollution
	Captage, traitement et distribution d'eau
	Collecte et traitement des eaux usées
	Collecte, traitement et élimination des déchets
	Dépollution et autres services de gestion des déchets
F	Construction
	Construction de bâtiments
	Génie civil
	Travaux de construction spécialisés
G	Commerce
	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
H	Transports et entreposage
	Transports terrestres et transport par conduites
	Transports par eau
	Transports aériens
	Entreposage et services auxiliaires des transports
	Activités de poste et de courrier
I	Hébergement et restauration
	Hébergement
	Restauration

J	Information et communication
	Edition
	Production de films cinématographiques et de programmes de télévision
	Programmation et diffusion
	Télécommunications
	Programmation, conseil et autres activités informatiques
	Services d'information
K	Activités financières et d'assurance
	Activités de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
	Assurance
	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
	Activités juridiques et comptables
	Activités des sièges sociaux, conseil de gestion
	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques
	Recherche développement scientifique
	Publicité et étude de marché
	Autres activités spécialisées scientifiques et techniques
	Activités vétérinaires
N	Activités de services administratifs et de soutien
	Activités de location et location bail
	Activités liées à l'emploi
	Activités des agences de voyage et activités connexes
	Enquête et sécurité
	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
O	Administration publique
P	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
	Activités pour la santé humaine
	Hébergement médico-social et social
	Action sociale sans hébergement
R	Arts, spectacles et activités récréatives
	Activités créatives, artistiques et de spectacle
	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
	Organisation de jeux de hasard et d'argent
	Activités sportives, récréatives et de loisirs
S	Autres activités de services
	Activités des organisations associatives
	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
	Autres services personnels
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs
U	Activités extra territoriales